

Elections municipales
➤ 05

Château de Brenon
➤ 26

COVID
le virus et nous
➤ 28

l'info **SAINT JUST**

L'INFO MUNICIPALE DES JUSTINOIS

JANVIER 2021



2020, une année Co-vide...



Sommaire

Editorial.....	p 1	Vie scolaire	p 17
Conseil Municipal	p 2	Pôle multi accueil (crèche).....	p 18
Commissions	p 3	Bibliothèque municipale.....	p 19
Personnel Communal.....	p 4	Vie Associative	p 20 à 24
Elections municipales, Projets du mandat	p 5	CCAS.....	p 25
De maire en maire	p 6	Château de Brenon	P 26 à 27
Budget communal	p 7	La COVID et nous	p 28 à 29
Travaux et acquisitions	p 8	Renseignements utiles	p 30 à 32
Actualités 2020.....	p 9	Etat Civil	p 32
Délibérations	p 10 à 16	Liste des associations	p 33



Chères Justinoises,
Chers Justinois,

Dans ce premier bulletin du mandat, je tiens à remercier Jean PICHET, Matteo RIGNANESE et Yvette BONNET pour leur dévouement sans limite au service de notre village. Et bien sûr le travail de Noël MOREL depuis toutes ces années parcourant les voies communales et qui a choisi de partir en retraite bien méritée.

J'aurais aimé vous présenter tout cela en détail lors de la cérémonie des vœux qui a été annulée en raison du confinement.

Le 15 mars dernier, les habitants de ST JUST ont voté pour notre liste « avec vous demain » que je conduisais afin de mener notre projet communal pour les six prochaines années.

Le 25 mai 2020, le conseil municipal prenait ses fonctions officiellement.

Je remercie les électrices et les électeurs qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait.

Quelques jours plus tard, Monsieur le Président de la République annonçait le début du confinement. Et s'il est encore impossible de mesurer l'ampleur du choc sanitaire et économique de la COVID 19, nous devons poursuivre nos projets.

Concernant l'activité de vos élus pour 2020, il nous a paru très important d'apporter notre aide aux habitants dans ce contexte si particulier que nous traversons.

En effet notre préoccupation première a été de prendre en compte les contraintes de distanciation physique que provoque l'isolement et qui génère des besoins particuliers. C'est pourquoi vos élus du CCAS suivent une quarantaine de personnes âgées ou vulnérables depuis le début du confinement grâce à un contact régulier permettant un soutien rapide et très apprécié.

Pendant cette période difficile, notre personnel communal est présent pour répondre aux besoins de la population, tout en continuant d'entretenir notre patrimoine et effectuer les travaux programmés, je l'en remercie.

Nous avons distribué des masques aux habitants de notre village et mis en place «ILLIWAP» une application gratuite sur smartphone permettant une information instantanée.

Nous avons également autorisé le passage hebdomadaire du camion « épicerie grain de sel » sur les voies communales et sur le parking de la mairie. Cette commerçante vend des produits de la région et livre également à domicile des paniers commandés (voir détail dans ce bulletin)

Du côté de notre école, une concertation et un travail préparatoire entre la directrice et la mairie ont permis à la rentrée de novembre d'accueillir le maximum d'enfants dans le respect des normes sanitaires en vigueur (désinfection, nettoyage permanent et maintien de la cantine). Je remercie le personnel pour cet effort important.

Au moment où je vous écris, les salles des fêtes restent fermées aux associations et manifestations diverses.

Concernant nos projets, le site de ROSEPOMMIER sera terminé fin 2020 avec l'implantation de 3 terrains de pétanque ainsi que l'aménagement du lieu de mémoire du drame des enfants CICERALE.

Des travaux sont à l'étude pour diminuer la charge énergétique du bâtiment de la mairie (isolation des combles, changement de la chaudière et des volets côté ouest). Ils devraient s'effectuer dans le premier trimestre 2021 grâce aux subventions très intéressantes de la région, du Département et de l'Etat.

Nous avons également réengazonné une partie verte de la cour de l'école et des jeux seront installés début 2021.

Le lotissement « des Ayes » (derrière l'école) est en bonne voie ; 12 permis de construire ont déjà été accordés et la tranche des logements 3JCI en accession à la propriété devrait voir le jour prochainement. Il sera desservi par la rue Simone VEIL, ce nom a été choisi par le conseil précédent.

Dans ces moments difficiles pour tous et jamais vécus auparavant, je vous souhaite à toutes et à tous de garder le moral et de préserver votre santé, c'est je pense le plus important.

Patrick LEVET
Maire de St Just

Le Maire



Patrick LEVET

Président du CCAS

Conseiller Communautaire à la CA3B

Les Adjoints



1^{er} adjoint, Catherine FLAMAND

En charge de l'urbanisme et de l'environnement, de la transition énergétique, de la jeunesse et des sports, des relations avec les associations



2^e adjoint, Gabriel SUCHET

En charge de la gestion et des finances, des affaires scolaires et périscolaires, de la communication



3^e adjoint, Pascal PERREAUD

En charge de la voirie et des réseaux, des bâtiments et du matériel, de la commission forêts



4^e adjoint, Renée ANDRÉ

En charge des affaires sociales en lien avec le CCAS, du fleurissement, des ateliers informatiques

Les Conseillers Municipaux



Joëlle BAMPA



Catherine CARON



Anne CHAURAND



Daniel CROISY



Laurent FÉLIX



Emmanuel GRANGE



Christiane JOSSERAND



Ramazan KARA



Guy LABRANCHE



Audrey MARIE

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS PRÉSIDÉES PAR LE 1^{er} ADJOINT : Catherine FLAMAND

COMMISSION URBANISME :

Laurent FÉLIX, Ramazan KARA, Daniel CROISY,
Anne CHAURAND.

COMMISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

Guy LABRANCHE, Ramazan KARA, Daniel CROISY,

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

RELATION AUX ASSOCIATIONS :

Joëlle BAMPA, Emmanuel GRANGE,
Catherine CARON, Laurent FÉLIX.

COMMISSIONS PRÉSIDÉES PAR LE 2^e ADJOINT : Gabriel SUCHET

COMMISSION FINANCES :

Guy LABRANCHE, Pascal PERREAUD.

COMMISSION SCOLAIRE : Ramazan KARA, Audrey MARIE,
Renée ANDRÉ, Anne CHAURAND .

COMMISSION COMMUNICATION :

Laurent FÉLIX, Christiane JOSSERAND, Catherine CARON,
Guy LABRANCHE, Audrey MARIE.

COMMISSIONS PRÉSIDÉES PAR LE 3^e ADJOINT : Pascal PERREAUD

COMMISSION VOIRIE-RÉSEAUX :

Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Joëlle BAMPA.

COMMISSION BÂTIMENT-MATÉRIEL :

Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Ramazan KARA.

COMMISSION FORÊT :

Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Laurent FÉLIX.

COMMISSIONS PRÉSIDÉES PAR LE 4^e ADJOINT : Renée ANDRÉ

COMMISSION SOCIALE :

Christiane JOSSERAND, Catherine CARON,
Joëlle BAMPA, Anne CHAURAND.

COMMISSION FLEURISSEMENT :

Christiane JOSSERAND, Catherine CARON, Joëlle BAMPA.

ATELIERS INFORMATIQUES ADAPA :

Catherine CARON, Catherine FLAMAND,
Christiane JOSSERAND, Guy LABRANCHE.

COMMISSIONS PRÉSIDÉES PAR LE MAIRE : Patrick LEVET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Renée ANDRÉ, Gabriel SUCHET, Pascal PERREAUD.

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Renée ANDRÉ, Gabriel SUCHET, Catherine CARON,
Joëlle BAMPA, Christiane JOSSERAND.

CCID COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS LOCAUX

Titulaires : Yvette BONNET, Jean-Luc CREVET,
Karine MATHY, Renée ANDRÉ, Emmanuel GRANGE,
Pascal PERREAUD.

Suppléants : Joëlle BAMPA, Gabriel SUCHET,
Guy LABRANCHE, Cyril MALLET, Brigitte PERREAUD,
Olivier FLAMAND.

DÉLÉGATIONS AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES CA3B COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE

Réglementairement, d'après les statuts de la CA3B :

Titulaire : le Maire Patrick LEVET

Suppléant : le 1^{er} Adjoint Catherine FLAMAND

SBVR SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE :

Titulaires : Pascal PERREAUD, Emmanuel GRANGE

Suppléants : Daniel CROISY, Laurent FÉLIX

SIEA SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN

Titulaire : Catherine FLAMAND

Suppléants : Pascal PERREAUD, Daniel CROISY



Le personnel communal ●●●



Au groupe scolaire, on retrouve Nathalie, Armelle, Carole et Elisabeth, aux petits soins pour vos enfants !



Sans oublier

Manuella CHICHOUX en renfort

Et Patricia GAUDET en charge de l'entretien des bâtiments communaux

Nos secrétaires Francine BOURGEOIS et Corinne ANDRÉ assument le quotidien administratif de la commune et en assurent la mémoire



Aux services techniques,

Jordi VILLATTE et Noël MOREL agissent au quotidien pour le bien-être des habitants de la commune. Cette année Noël MOREL fait valoir ses droits à la retraite, il est remplacé par Stéphane FOURRIER, (à droite sur la photo).



Bonne retraite Noël,

Le 31 décembre 2020, Noël MOREL fait valoir ses droits à la retraite après 28 ans dans les services techniques de la commune.

Engagé par Madame Françoise Convert, Noël, bien qu'habitant un hameau de Montagnat est un enfant de la commune, où il venait à l'école (aujourd'hui la mairie).

Lorsqu'il arrive le 1^{er} octobre 1992, Noël a une passion ; les fleurs. Au fil des saisons, il en couvrira la commune, tant et si bien que celle-ci obtiendra sa 1^{ère} fleur en 2008, par le Comité Départemental des villages fleuris, Noël accompagné des élus, ira aussi chercher à l'Hôtel de la Région à Lyon, un prix bien mérité. Avec

beaucoup de travail et de talent, il crée la charrette fleurie qui a longtemps décoré le monument aux morts. Il ira prêter serment au Tribunal, pour devenir le dernier garde champêtre de Saint Just.

Au cours des années, des législations successives changeront le cadre de son travail. Ce fils de paysan devra passer son permis poids-lourd pour avoir le droit de conduire le tracteur communal sur les routes ! Il faut intégrer la gestion de l'eau, le zéro phyto, dans les gestes quotidiens.

Dans ce contexte, Noël cède sa place à Stéphane FOURRIER, agent technique, qui arrive de Matafelon-Granges. Il fera équipe avec Jordi VILLATTE, pour l'entretien de nos bâtiments et espaces publics.

Quand Noël passera dans nos rues en janvier, il emmènera son fils à l'école de Saint Just, l'histoire continue...

Bienvenue Stéphane

●●● Elections municipales et Projets du mandat

Le nouveau conseil municipal a été élu le 15 mars 2020 dès le premier tour. Il est issu de la liste «Avec vous demain» menée par Patrick LEVET, adjoint sortant. L'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal s'est tenue lors du premier conseil municipal le lundi 25 mai.

Patrick LEVET est devenu le nouveau maire, accompagné de 4 adjoints :

1^{er} Adjoint : Catherine FLAMAND **3^e Adjoint :** Pascal PERREAUD

2^e Adjoint : Gabriel SUCHET **4^e Adjoint :** Renée ANDRÉ



Projets du mandat (2021 / 2022) - Le conseil prévoit :

- Travaux bâtiment mairie afin de diminuer l'impact énergétique (Isolation des combles, changement chaudière au gaz et nouveaux volets façade ouest).
- Terminer le site de Rosepommier avec implantation terrain de pétanque, fermeture côté four et réflexion sur une restauration lavoir et son environnement.
- Rénovation atelier communal.
- Préparation terrain derrière la mairie pour jardins communaux.
- ADAPA : mise en place d'ateliers mémoire et informatique pour nos aînés.



Elu en mars 1995 sous le mandat de Françoise CONVERT, **Jean PICHET** a été 1^{er} adjoint avant de passer Maire de notre commune en **mars 2008**.

Beaucoup d'améliorations ont été apportées au cours de ses mandats successifs en outre l'aménagement de la place du centre ainsi que les abords de la salle d'animation, construction du monument aux morts place de la mairie, révision du PLU en 2013, remise en forme de toutes les voies communales, création d'un citystade, d'une bibliothèque, d'un logo pour la commune, d'un nom pour les habitants, transformation du presbytère en 2^e salle d'animation dans un site très apprécié des habitants de ST JUST et enfin l'arrivée des transports urbains. Son investissement personnel a été de tous les instants et la nouvelle équipe municipale lui tire son chapeau !

Nous le remercions pour tout cela et lui souhaitons plein de bonheur dans sa nouvelle vie d' élu retraité avec son épouse Maryse.



Elections 2008



Départ en retraite de Marie-Claude Rapy



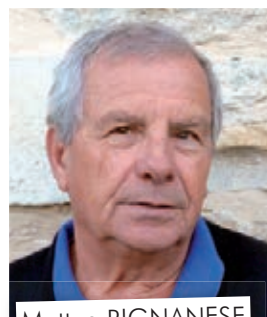
Elections 2014



Sans oublier les bons moments de convivialité !



Vœux de janvier 2020, avec une salle toujours comble !



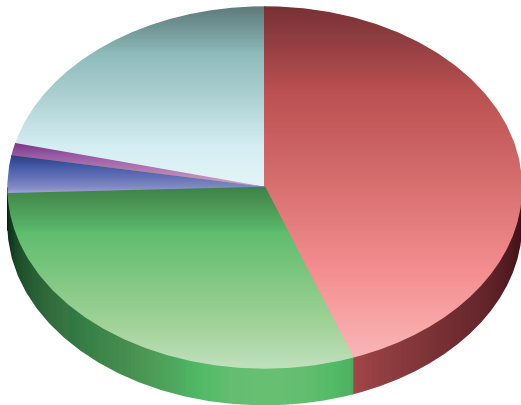
Matteo RIGNANESE



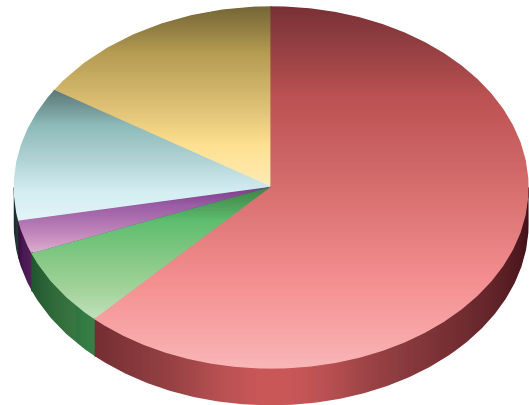
Yvette BONNET

Section de fonctionnement

Dépenses 788 457 €



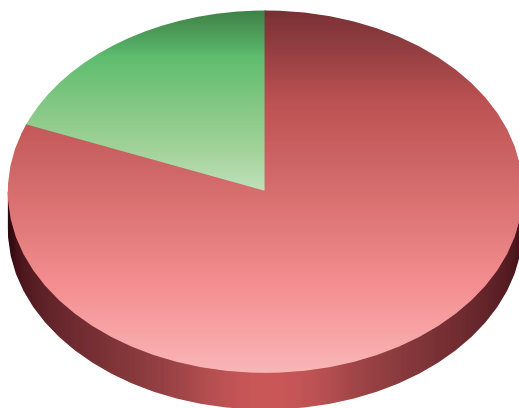
Recettes 788 457 €



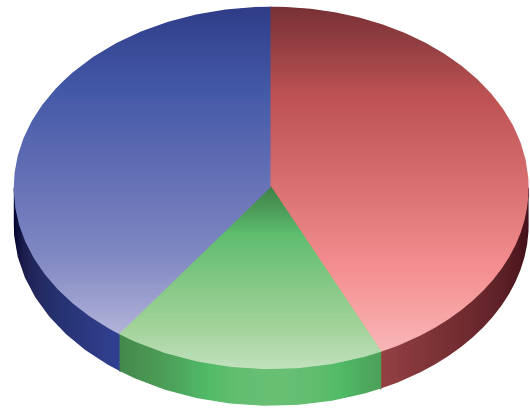
Excédent de fonctionnement reporté : +192 337 €

Section d'investissement

Dépenses 217 507 €



Recettes 217 507 €



Quelques précisions sur le budget 2020

• Le taux des impôts locaux n'augmente pas.

Il reste fixé à : **9,69%** pour la taxe d'habitation soit un produit attendu de 119 478 €

13,92% pour le foncier bâti soit un produit attendu de 233 021 €

37,37% pour le foncier non bâti soit un produit attendu de 7 922 €

• l'annuité de la dette 48 099 € (intérêt + capital), soit **51 € par habitant**.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant DGF	90 101€	67 620€	57 076€	49 907€	44 790€	44 790€
Population	925	934	934	931	941	951
DGF par habitant	97€	72€	61€	54€	48€	47€
Endettement par habitant	47€	45€	43€	42€	52€	51€
Moyenne de la strate	88€	87€	86€	86€	86€	

Travaux et acquisitions 2020 (montants TTC)



Accès Eglise et cimetière + parking.....	48 385€
Travaux implantation aire jeux Rosepommier.....	12 978€
Local archive Mairie.....	9 202€
Engazonnement école.....	5 710€
Jeux Rosepommier.....	9 273€
Mobilier école.....	902€
Achat tondeuse, souffleur, débroussailleuse.....	15 133€
Achat armoires local archives.....	6 000€
Achat remorque.....	1 200€
Achat groupe électrogène.....	600€





Pierre-Alain CHANEL

Jeune agriculteur installé sur la commune depuis 2014, Pierre-Alain CHANEL transforme une partie de sa production de blé et de châtaignes en farine. Cette diversification a pour but de valoriser en circuit court une agriculture raisonnée.

Pierre-Alain utilise un moulin à meules de pierre :
«La farine obtenue ne contient aucun additif ni conservateur, avec une bonne qualité gustative et nutritionnelle.

Seul sur mon exploitation je ne vends pas à la ferme mais vous pouvez trouver la farine :

- aux serres à Pépé, chez Jacques et Evangéline Molard à Saint Just,
- à la boulangerie Céréa, avenue Amédée Mercier à Bourg en Bresse,
- le vendredi matin, chez Frédéric Peillon, chemin de la Fontaine à Bohas, sous forme de pains et biscuits».



Frédéric PEILLON et
Pierre-Alain CHANEL

Epicerie GR'Ain de sel

L'épicerie GR'Ain de sel est un commerce ambulant implanté sur notre commune.

«Je sillonne le bassin burgien qui est ma zone de chalandise et je vais jusqu'à 30 - 40 km autour de ma zone d'implantation».

L'entreprise propose les gammes de produits d'une épicerie de proximité avec un large choix DE PRODUITS LOCAUX ET DU TERROIR.

«Je mets un point d'honneur à apporter de la régularité dans les services et de la transparence dans l'origine des produits afin de valoriser le travail de nos agriculteurs et producteurs.»



www.facebook.com/epicerie.helene

Jacques et Evangéline MOLARD

Accueil, service, conseil, notre pratique au quotidien. Aux serres à pépé nous continuons l'évolution de la production de légumes, pour vous proposer en vente directe, du local de qualité fabriqué dans le respect de l'environnement. Les fruits de saison sont toujours à votre disposition avec des pommes et des oranges bio. Le service est toujours notre priorité. Nous remercions notre clientèle très présente durant les périodes de confinement.



Vous avez su utiliser notre distributeur, et notre site internet, pour limiter les contacts. Ceux-ci restent à votre disposition :

- Le distributeur automatique ouvert 24h/24 et 7/7.
- Le site internet <https://lesserresapepe.fr/> sur lequel vous pouvez commander puis retirer en drive au magasin ou en consigne dans notre distributeur.



LE PETIT MARAICHER

Depuis novembre 2020, LE PETIT MARAICHER vous propose des légumes toute l'année.

Le Magasin est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 (18h en période hivernale) et le samedi de 9h à 12h et 14h à 17h. Tous les légumes sont cultivés à l'ancienne, sans pesticides, avec du fumier fait maison. Les légumes sont vendus sur place et pour certains ramassés directement selon votre demande (salades, persil, etc...). Nous souhaitons que la qualité de nos légumes régale vos papilles et vous donne envie de goûter à toutes nos variétés de légumes anciens.

A très vite de vous recevoir dans le magasin allée des Mûres (face au centre équestre)



Séance du 19 décembre 2019

CA3B TRANSFERT DES TAXES FONCIERES DES ZONES D'ACTIVITES et DES TAXES D'AMENAGEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que CA3B a la compétence d'aménagement des zones d'activités. Pour toutes les créations ou extensions d'entreprises à partir du 01 janvier 2020, CA3B devra assumer la charge financière des infrastructures. Les communes perçoivent la part la plus importante des taxes foncières bâti et non bâti. Pour cette raison il est nécessaire de prévoir un mécanisme de redistribution des TFN et TFNB, concernant ces projets, au profit de CA3B. Les communes reverseront 50 % des taxes perçues à CA3B. Cette clause sera révisée dans 5 ans.

Pour les mêmes raisons, la taxe d'aménagement due par tous les bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire) est actuellement perçue par les communes. Il est proposé qu'à partir du 01 janvier 2020, la totalité des taxes d'aménagement dues pour une construction ou extension dans une zone d'activité, soit perçue par CA3B.

Le Conseil à l'unanimité accepte les termes de la convention, charge le maire de la signer.

Monsieur le Maire précise que la totalité de la taxe d'aménagement afférente au permis de construire de U Logistique, déposé en 2019, et autorisé le 8 mars 2019, sera perçue par la commune, soit 96 000€.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU RPQS

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

Eau potable : 4 millions de m³ d'eau sont consommés chaque année par 51 110 habitants, soit 31 547 abonnés. St Just représente 941 habitants et 472 abonnés. L'eau est traitée au chlore gazeux, circule dans 234 km de canalisation. Il n'y a plus de branchements plomb sur St Just. 100 % des analyses effectuées par l'ARS sont conformes. Le prix du m³, calculé sur une facture type de 120 m³ par an, correspondant à la moyenne de consommation d'un ménage avec 2 enfants est de 1.376€ TTC le m³, soit 165.14€/an.

DOSSIER SUBVENTION

Le 26 novembre le Conseil Municipal a retenu 2 devis pour la création d'une aire de jeux, aux abords de Rosepommier. Ce projet est éligible au Contrat de Ruralité de CA3B 5 % et à la DETR 20 %. Il doit être déposé avant le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande l'inscription du projet au programme de subvention, charge le Maire de déposer le dossier.

VOIE VERTE

Monsieur le Maire et les adjoints font part au Conseil Municipal du projet de « voie verte », entre Bourg en Bresse et Ceyzériat, via Saint Just, qui leur a été présenté le 29 novembre par l'Atelier du Triangle mandaté par CA3B.

Le projet de «voie verte», d'une largeur moyenne de 3 m, comprend une piste cyclable bidirectionnelle ainsi qu'un chemin piéton. Depuis son départ à Ceyzériat (place de la mairie) le tracé longe la RD 979 sur sa gauche, passe sur le pont de l'A40, puis arrive à Saint Just sur la gauche, traverse le carrefour à feux (côté mairie) puis continue pour rejoindre la bretelle de l'Alagnier et passer par le passage souterrain de la rocade Sud-est pour rejoindre Bourg en Bresse.

Le Maire met à disposition des élus, les plans du tracé remis par l'Atelier du Triangle et demande à chacun de faire part de ses remarques, questions...

A l'issue de la discussion, il ressort que :

- Les élus sont satisfaits que le tracé de cette « voie verte » emprunte le passage souterrain sous la rocade Sud-Est et ne passe pas sous le pont de l'Alagnier, ceci pour des raisons de sécurité,
- Le tracé nécessite, sur la Place des Anciens Combattants :
- Le déplacement du monument aux morts
- La suppression d'un chemin piéton reliant le Chemin de

Rosepommier et le Chemin de la Couvo, ainsi que la destruction partielle d'un muret et sa reconstruction.

- Une enclave de 4.50 m dans le parc privé de la Couvo arboré, Espace Boisé Classé au PLU, avec nécessité d'abattre des arbres et de réaliser des acquisitions foncières (se pose également le problème de l'entretien de cette section (chutes d'arbres, branches, feuilles...), et donc de la sécurité des usagers).

Ce côté n'est pas le plus emprunté par les habitants de Saint Just du fait que les commerces, les activités culturelles et sportives, les professions libérales (kinés, infirmières,...) la crèche, l'école, la salle des fêtes, l'arrêt de bus se situent de l'autre côté, entre la RD 979 et la voie ferrée.

L'autre côté est également très emprunté par les habitants de l'Alagnier (Commune de Bourg en Bresse) qui viennent à pied ou en vélo au Centre Village, faire des courses.

C'est le côté situé en bordure nord de la RD 979 qui a nécessité le maintien de l'éclairage public, celui situé côté sud ayant été supprimé.

Pour toutes ces raisons, les élus demandent à l'unanimité,

- qu'une étude de faisabilité soit effectuée en bordure nord de la RD 979, côté Centre Village, sachant que la commune possède la maîtrise foncière depuis le rond-point, jusqu'aux feux tricolores, et que ce côté préserve l'intégrité de la Place des Anciens Combattants et le parc arboré de la Couvo.

- sont d'accord pour le maintien de la Voie Verte côté sud sur les sections suivantes :

* Ceyzériat jusqu'au rond-point de Saint Just

* carrefour à feux de Saint Just, jusqu'à la bretelle de l'Alagnier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre d'être en possession de l'étude demandée qui lui permettra de prendre position et délibérer.

Séance du 30 janvier 2020

ECOLE

Suite au courrier de l'Inspection Académique du 25 novembre 2019, qui demande les souhaits de la commune pour les rythmes scolaires de la rentrée 2020, les parents d'élèves ont procédé à un sondage courant décembre. Audrey MARIE présente les résultats communiqués par les délégués des parents d'élèves : au 6 décembre, 52 familles sur 63 familles concernées ont répondu

24 familles ont choisi la semaine de 4 jours,

27 familles ont choisi la semaine de 4,5 jours.

Comme le prévoit la loi, la décision revient au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande que le vote soit réalisé à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins, confié à Madame Yvette BONNET, donne les résultats suivants :

13 votants, 13 exprimés, 13 votes pour 4,5 jours.

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe les rythmes scolaires à 4,5 jours pour la rentrée de septembre 2020.

Cette délibération sera transmise à l'Inspection Académique.

VOIE VERTE

- une étude de faisabilité sera effectuée en bordure nord de la RD 979, côté Centre Village, depuis le rond-point jusqu'au carrefour à feux tricolores. La voie passera ensuite du côté « mairie », jusqu'à la sortie du village direction l'Alagnier.

SIEA

La commune de Saint Just a été retenue pour le déploiement de la fibre, programme 2020. Le groupement SOGETREL/CIRCET est missionné pour étudier et réaliser les travaux. Le SIEA demande qu'un référent soit désigné, il aura pour mission de représenter la commune et de faire le lien auprès des administrés, des entreprises et du SIEA. A l'unanimité le Conseil Municipal désigne Catherine FLAMAND.

Séance du 27 février 2020

BISCUITERIE BOUVARD ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte, jusqu'au 6 mars par la Préfecture, concernant l'extension de la Biscuiterie Bouvard, sur la zone artisanale de Ceyzériat. Le dossier est consultable en mairie de Ceyzériat et sur le site de la Préfecture. Saint Just étant commune limitrophe, le Conseil doit donner son avis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension de la Biscuiterie Bouvard, sur la zone artisanale de Ceyzériat.

VOIRIE

Suite à la réunion de CA3B le 24 février, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune bénéficie d'un programme de travaux de 50 000€ au titre de la Politique Communautaire et d'un droit de tirage disponible de 47 887€. Le Maire fait le bilan des travaux sur voirie communale réalisés depuis 2008.

Il propose les travaux suivants : pour la Politique communautaire Chemin de la Chagne (bretelle du Carouge) et Chemin de Rosepommier (entre l'église et la RD 979) reprofilage et réfection de la couche de roulement,

Pour les droits de tirage : Chemin de l'Alagnier, reprofilage et réfection de la couche de roulement ; Rue des Eglantines et Chemin de la Couvo, cheminement piéton accessible PMR ; Allée du Mélèze travaux préparatoires à la réfection de la couche de roulement en 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les propositions seront envoyées immédiatement à CA3B pour chiffrage.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir, à l'avenir des bandes podotactiles et des bandes de guidage, pour chaque passage piétons, afin de rendre la voirie totalement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les travaux de réfection des chemins de Rosepommier et Pombeau, dégradés pendant les travaux de la Rcade Sud-Est, commencent le 28 février, à la charge du Département de l'Ain.

VOIE DU LOTISSEMENT LES AYES

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la voie nouvelle desservant le lotissement « Les Ayes » s'appellera : Rue Simone Veil. Cette voie sera classée dans la voirie communale sur une longueur provisoire de 110 m, à partir du Chemin de l'École (bâtiments Bourg Habitat, afin de permettre le raccordement aux réseaux.

AMENAGEMENT ACCES EGLISE ET CIMETIERE

Suite à la réunion du 18 février, concernant l'accès au cimetière, à l'église et le stationnement sur la place, l'entreprise Eurovia a fourni un devis ainsi qu'un plan de l'aménagement.

Le Maire présente le projet, le devis se monte à 37 257.95€.

Le Conseil Municipal accepte le projet, ainsi que le devis et charge le Maire de signer les documents.

Une consultation devra être faite pour l'ajout de barrières en bois.

ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'ENEDIS prévoit l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 volt (HTA) en 2020, sur le Chemin de l'Ecole. Suite à la réunion tripartite du 12 février entre le SIEA, ENEDIS et la commune, un projet plus complet a été élaboré. L'enfouissement des réseaux est prévu sur le Chemin de l'École, la Rue des Eglantines la Rue des Charmilles et la Rue des Fougères, pour tous les réseaux secs (électricité, téléphone, fibre...). La commune est en attente de l'étude du SIEA, pour connaître le coût des travaux à la charge de la commune et le niveau de subvention dont elle pourra disposer.

VOIE VERTE

En vue de réaliser l'étude de faisabilité, une esquisse du tracé est présentée aux conseillers. La piste passerait en bordure nord de la RD

979, côté Centre Village, depuis le rond-point jusqu'au carrefour à feux tricolores, ensuite du côté « mairie », jusqu'à la sortie du village direction l'Alagnier, et le passage inférieur de la Rcade Sud Est.

Le Conseil Municipal avait retenu cette solution de base et confirme donc son accord. Par ailleurs le Conseil Municipal renouvelle sa question concernant le positionnement de la voie verte prévu à gauche de la RD 979 en venant de Ceyzériat, et non à droite. Son positionnement à droite permettrait d'éviter :

- une traversée à gauche au niveau du rond-point de Domagne,
- une traversée à droite après le rond-point de Saint Just
- de sécuriser les piétons et les cyclistes au niveau des deux carrefours de la RD 979, avec les ZA (de la Teppe à Ceyzériat, et du Petit Plan à Saint Just.

Ils n'auraient ainsi pas à traverser la RD 979 actuellement, sans dispositif de sécurité (passage piétons, voie de tourne à gauche bordurée), qui éviterait aux véhicules de doubler sur les zébras. Cette question posée à plusieurs reprises est restée sans réponse à ce jour. Existe-t-il un problème technique ou d'emprise foncière ?

RETROCESSION DES IMMEUBLES CENTRE VILLAGE

Un plan a été dressé par un géomètre, il est présenté au conseil municipal.

Le débat porte sur : les espaces verts, le passage couvert entre les deux bâtiments, les escaliers, la rampe d'accès, et le garage où le Comité des Fêtes stocke son matériel.

Le Conseil Municipal est positionné pour une non-rétrocession dans le domaine public du le passage couvert Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la construction des immeubles du Centre Village, les espaces publics n'ont jamais été rétrocédés à la commune.

Une rencontre a eu lieu avec Immo de France gestionnaire entre les deux bâtiments, les escaliers, la rampe d'accès, ainsi que le garage. En ce qui concerne le garage, une convention d'occupation pourrait être passée avec Immo de France.

La prochaine réunion a lieu le 05 mars avec Immo de France.

ECOLE

L'école de Saint Just accueillera prochainement une fratrie de cinq enfants qui habituellement sont domiciliés à Pékin, mais qui habiteront chez leurs grands-parents pendant quelque temps. L'information a été transmise à l'Agence Régionale de Santé, les services de Protection Civile de la Préfecture de l'Ain. L'Inspection Académique s'est dit favorable à l'accueil de ces enfants, en toute sérénité. Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal, le message du Chef de Bureau de la gestion des Crises de la Préfecture qui apprécie « le sérieux et la rigueur avec laquelle vous (commune) traitez cette situation ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 du budget communal qui présente les résultats suivants :

Excédent de la section d'investissement	35 222.36€
Excédent de la section de fonctionnement	192 337.84€
Excédent global	227 560.20€

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote. Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019 à l'unanimité.

Aux termes de la loi de finances 2020 article 6 : le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019. Il convient de ne pas voter de taux de la Taxe d'habitation.

En l'absence de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2020

Le Conseil Municipal reconduit les taux existants de la façon suivante :

Taxe foncier bâti :	13.92 %
Taxe foncier non bâti :	37.37 %

BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le compte administratif 2019 du budget communal, l'affectation des résultats, les inscriptions budgétaires proposées, le vote des 2 taxes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement 788 457€

Section d'investissement 217 507€

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire lit aux adjoints et aux conseillers le mot de remerciements et d'encouragement de Mme Cottey concernant le mandat qui se termine.

Réunion Installation Conseil Municipal Le 25/05/2020

1 - INSTALLATION DU CM

Jean PICHET passation de fonction

Doyen âge : Gabriel SUCHET

Dépouillement par le Plus jeune : Ramazan KARA

2 - ELECTION DU MAIRE

Election à bulletin secret

Vote exprimé 15 bulletins

POUR : 14 Blanc 1

Maire 1 candidat : **Patrick LEVET Elu**

3- ELECTION DES ADJOINTS

1^{er} Adjoint : 2 candidats Catherine FLAMAND, Laurent FELIX

Vote exprimé : 15 bulletins ; **Catherine FLAMAND 14 Elue**

Laurent FELIX 1

2^e Adjoint : **Gabriel SUCHET Elu**

Vote exprimé : 15 bulletins

3^e Adjoint : **Pascal PERREAUD Elu**

Vote exprimé : 15 bulletins POUR : 14 Blanc 1

4^e Adjoint : **Renée ANDRE Elue**

Vote exprimé : 15 bulletins POUR : 14 Blanc 1

Lecture de la Charte de l'élue local

4 - DELEGATIONS PRINCIPALES AU MAIRE

Demande au CM pour donner délégation au Maire pour pouvoir signer différents documents dans sa compétence : Marché public, concession cimetière, droit de préemption, contrats d'assurance, renégociation restaurant scolaire

Rappel : le Maire a « pouvoir de Police » sur le territoire de la commune

Vote : CONTRE 0 POUR 15

Séance du 2 juin 2020

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire précise que les commissions élaborent les projets qui seront validés par le Conseil Municipal, les commissions ne prennent pas la décision.

COMMISSIONS PRESIDEES PAR LE 1^{er} ADJOINT :

Catherine FLAMAND

Commission urbanisme : Laurent FELIX, Ramazan KARA, Daniel CROISY, Anne CHAURAND.

Commission Transition Energétique : Guy LABRANCHE, Ramazan KARA, Daniel CROISY.

Commission Jeunesse et Sports - relation aux associations : Joëlle BAMPA, Emmanuel GRANGE, Catherine CARON, Laurent FÉLIX.

COMMISSIONS PRESIDEES PAR LE 2^e ADJOINT :

Gabriel SUCHET

Commission Finances : Guy LABRANCHE, Pascal PERREAUD.

Commission scolaire : Ramazan KARA, Audrey MARIE, Renée ANDRÉ, Anne CHAURAND.

Commission communication : Laurent FÉLIX, Christiane JOSSERAND, Catherine CARON, Guy LABRANCHE, Audrey MARIE

COMMISSIONS PRESIDEES PAR LE 3^e ADJOINT :

Pascal PERRAUD

Commission Voirie-Réseaux : Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Joëlle BAMPA.

Commission Bâtiment-Matériel : Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Ramazan KARA.

Commission Forêt : Emmanuel GRANGE, Daniel CROISY, Laurent FÉLIX.

COMMISSIONS PRESIDEES PAR LE 4^e ADJOINT :

Renée ANDRE

Commission sociale : Christiane JOSSERAND, Catherine CARON, Joëlle BAMPA, Anne CHAURAND.

Commission Fleurissement : Christiane JOSSERAND, Catherine CARON, Joëlle BAMPA.

Ateliers informatiques ADAPA : Catherine CARON, Catherine FLAMAND, Christiane JOSSERAND, Guy LABRANCHE.

COMMISSIONS PRESIDEES PAR LE MAIRE : Patrick LEVET

Commission d'appel d'offre

Renée ANDRÉ, Gabriel SUCHET, Pascal PERREAUD

CCAS Centre communal d'Action Sociale

Renée ANDRÉ, Gabriel SUCHET, Catherine CARON, Joëlle BAMPA, Christiane JOSSERAND,

CCID Commission Communale des Impôts Locaux

Sont volontaires pour être inscrits sur la liste de 24 noms demandée par les services des impôts :

Pascal PERREAUD, Gabriel SUCHET, Renée ANDRÉ, Catherine FLAMAND, Emmanuel GRANGE, Joëlle BAMPA, Guy LABRANCHE, Anne CHAURAND.

DELEGATIONS AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES

CA3B Communauté d'Agglomération du Bassin de bourg en Bresse

Réglementairement, d'après les statuts de la CA3B :

Titulaire le Maire Patrick LEVET, suppléant, le 1^{er} Adjoint Catherine FLAMAND.

SBVR Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze :

Titulaires : Pascal PERREAUD, Emmanuel GRANGE

Suppléants : Daniel CROISY, Laurent FÉLIX.

SIEA Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain

Titulaire : Catherine FLAMAND

Suppléants : Pascal PERREAUD, Daniel CROISY.

MASQUES REGION :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, a attribué à la commune une dotation de 1 masque réutilisable par personne.

Ceux-ci seront distribués par les élus à la salle des fêtes.

Séance du 25 juin 2020

ACQUISITIONS MATERIEL

Dossier présenté par le 3^e adjoint Pascal Perreaud

Les tondeuses utilisées actuellement par les employés communaux sont vieilles ou nécessitent le ramassage de l'herbe et son évacuation. Il est proposé d'acquérir une tondeuse autoportée mulching. 2 devis ont été demandés Entreprises GARRY et PARIZOT. Outre le prix, les services SAV, garantie et prêt de machine sont pris en considération. Il est proposé également l'achat d'un souffleur thermique et d'une débroussailluse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise GARRY pour 12 694.33€ HT

ADMISSION EN NON VALEUR

Dossier présenté par le 2^e adjoint Gabriel SUCHET

La commune émet des titres de recettes pour facturer les services aux particuliers (location de salles, cantine-garderie...). Certains de ces titres ne peuvent plus être recouverts par la Trésorerie, parce que toutes les procédures de recouvrement ont échoué (huissier, saisie sur salaire...) ou parce que la somme restante est inférieure au seuil de poursuite.

Le conseil doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de 11 titres, émis entre 2014 et 2019 représentant un total de 116.50€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

Le décret 2020-570 prévoit une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période. Le Conseil Municipal décide de verser les primes suivantes :

Service technique Jordi VILLATTE 1000€

Secrétariat mairie : Francine BOURGEOIS 1000€, Corinne ANDRE 330€.

INFORMATIONS

1^{er} adjoint : Catherine FLAMAND

Urbanisme : Déclarations Préalables : de nombreuses demandes d'abris de jardin, clôtures sont déposées. Elles ne sont pas conformes au PLU (Plan Local d'Urbanisme), souvent pour des problèmes de toiture (1 pan, couleur autre que rouge vieilli, pente insuffisante...). Il faut proposer aux habitants de consulter le PLU avant de faire une demande. Une rencontre aura lieu avec l'interlocuteur privilégié des collectivités d'ENEDIS. Le projet d'enfouissement des réseaux Chemin de l'école sera évoqué.

2^e adjoint : Gabriel SUCHET

Ecole : rentrée de septembre ; 14 inscriptions à ce jour, pour 13 départs de CM2. Les inscriptions sur dérogation scolaire, des communes limitrophes sont refusées.

Une nouvelle directrice est nommée, Madame Mélanie JANIN.

Pour les TAP, il pourra être proposé du chant chorale, du sport ou du Hip Hop et de l'étude surveillée.

Les dictionnaires prévus pour les CM2 ne sont pas arrivés. Ils seront remis aux élèves pendant l'été.

3^e adjoint : Pascal Perreaud

Place de l'Eglise : les travaux seront terminés fin de semaine, ainsi que l'aire de jeux. Le conteneur à verre a été déplacé derrière le cimetière.

Un devis pour l'implantation de poteaux bois en limite de la pelouse, et la création d'un jeu de pétanque établi par l'entreprise Chagneux à 9 200€ HT, va être modifié. Salle des archives à la mairie : il est proposé de transformer les anciens WC de l'école en salle pour les archives « mortes » (+ de 30 ans). Des devis sont demandés pour la plomberie, le toit, la réfection des sols et murs et l'acquisition de 3 armoires ignifugées.

4^e adjoint : Renée ANDRE

Bibliothèque : le retour des livres est prévu les 27 juin et 1^{er} juillet. La réouverture totale au public est prévue le samedi 4 juillet. Le port du masque est obligatoire dans le local. La bibliothèque sera fermée au mois d'août.

CCAS :

La commission a discuté du repas de fin d'année, ou de colis améliorés avec des produits régionaux si le confinement perdurait. Comment animer, fêter le centenaire d'une Justinoise, avec les distanciations physiques. En septembre, une rencontre aura lieu avec l'ADAPA pour prévoir des ateliers mémoire...

Epicerie ambulante : une demande a été reçue en mairie. Le Conseil Municipal donne son accord de principe. Une rencontre avec le maire et les adjoints sera programmée pour affiner le projet.

Masques : 2071 masques réutilisables ont été livrés en maire. 2 distributions ont été organisées pour les habitants. 51 masques de la Région étaient destinés aux enfants de l'école du CE2 au CM2. 20 masques étaient destinés au personnel communal.

1150 masques jetables ont été achetés par la commune. Ils sont utilisés pendant les réunions en mairie, à l'école par le personnel et à la bibliothèque.

Les salles des fêtes restent fermées jusqu'au 10 juillet date de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Séance du 30 juillet 2020

- Lotissement les Ayes (derrière l'école). La certification de viabilisation a été obtenue. La vente en lots des terrains est possible. Les premiers permis de construire sont déposés. Parmi ces permis installation d'une orthophoniste.
- Lotissement de la Chartreuse : le permis d'aménager reste toujours valable. Les permis de construire peuvent être déposés.

Il a été demandé à la CA3B une modification simplifiée du PLU de la commune pour procédure simplifiée concernant les abris de jardin (toit plat et couleur, pente de toit), clôtures, pergolas. Un rendez-vous est prévu fin août avec la CA3B.

Un rendez-vous est également pris avec le Président de l'association du lotissement des Prés de ST JUST par rapport aux clôtures, stationnement et portails autorisés dans le lotissement.

Il est prévu que la commission urbanisme se réunira une fois par mois à partir de septembre.

TRAVAUX : dossier présenté par le 3^e adjoint M. Pascal PERREAUD

- Rosepommier : les devis Chagneux pour réengazonnage barrière en bois pivotante et création terrain pétanque sont acceptés.
- Rosepommier : il est prévu d'installer un défibrillateur
- Ecole : le devis TABOURET pour tailler la haie et réengazonnage est accepté.

Le Conseil Municipal est informé qu'il est prévu de changer la chaudière fuel et d'isoler les combles de la mairie. Une demande de subvention sera faite auprès de ALEC.

M. Emmanuel GRANGE a été remercié pour l'enlèvement de dépôt sauvage bois de la Fay.

ECOLE :

Concernant l'appel d'offres pour Marché cantine, le Maire informe le Conseil Municipal que 3 prestataires ont été contactés : RPC, BOURGOGNE et BOURG TRAITEUR. RPC et BOURGOGNE ont répondu. RPC a remporté l'appel d'offres.

Repas cantine : pas de repas de substitution mais un repas végétarien par semaine obligatoire. Vote accepté à l'unanimité.

Les tarifs concernant les repas restent à 4 euros pour les enfants inscrits et 6 euros pour si pas inscrits et ce jusqu'en janvier 2021.

Il est prévu un planning des employés avec mesures COVID. Il n'est plus possible de prendre une société de nettoyage, le coût de la prestation étant trop élevé.

SOCIAL : dossier présenté par Renée ANDRE 4^e Adjoint

Mise à jour de la liste des aînés 70 ans et plus

A l'occasion du centenaire de Mme JOLY un pot a été offert le 27.7.20

Un rendez-vous avec ADAPA a été pris pour mettre en place des ateliers début 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une épicerie ambulante sera présente le jeudi matin 9 h-10h place du village, qu'un petit maraîcher sera présent le vendredi soir 17 h-20 h.

Une création d'un comité extérieur sera mise en place pour la gestion du cimetière. Une réflexion est faite sur l'achat d'un logiciel informatique gestion cimetière.

M. Emmanuel GRANGE est nommé référent pour repérer la présence d'ambrosie sur la commune.

Une fiche récapitulative règles COVID pour l'organisation des manifestations dans les salles communales a été distribuée aux élus pour information.

Séance du 24 septembre 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 1^{er} septembre, madame la Préfète de l'Ain a avisé les maires, que les réunions des Conseils Municipaux devaient se tenir « en leur lieu habituel », à partir de cette date (article L 2121-7 du CGCT). Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet est adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CCID

Monsieur le Maire informe que, pour le renouvellement de la commission Communale des Impôts Directs (CCID) le Conseil doit proposer 24 noms. La Direction Départementale des Finances Publiques choisira parmi eux 6 titulaires et 6 suppléants.

La Commission se prononce 1 fois par an sur les évolutions des évaluations fiscales locaux d'habitation, recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal propose une liste de 24 noms de contribuables. La liste est disponible en mairie.

AFFAIRES SCOLAIRES

Dossier présenté par le 2^e adjoint Gabriel SUCHET

TARIF PAI

En complément de la délibération N° 2019.17 du 26 juin 2019, fixant les tarifs des services périscolaires, il est instauré un nouveau tarif appelé PAI (Projet d'Accueil Individualisé), fixé par enfant, à 1€ la séance. Ce tarif PAI ne concerne que les enfants pour lesquels un PAI a été instauré pour raisons médicales et qui en raison d'allergies alimentaires reconnues par certificats médicaux, doit apporter son repas, dans le respect des strictes mesures d'hygiène alimentaires prévues.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SERVICE ACCUEIL MINIMUM

Depuis la loi de 2008, les communes doivent mettre en place un service d'accueil minimum à l'école, en cas de grève de l'Education Nationale, suivie par au moins 25 % des instituteurs.

Il est demandé des volontaires parmi les conseillers pour participer à cet accueil.

TRAVAUX EN COURS

Dossier présenté par le 3^e adjoint Pascal PERREAUD

2 devis ont été demandés à GARRY et TOP REMORQUE, pour le remplacement de la remorque.

ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) mandatée par CA3B, étudie la rénovation de l'atelier municipal.

L'état du terrain de foot s'est dégradé. L'entraînement des U7-U9 est rendu impossible. Ce terrain n'avait pas été retenu par le Plan d'Equipement Territorial de CA3B. Il faut maintenant étudier le coût de la remise en état, en fonction de l'utilisation qui en sera faite par l'OSR01.

SIEA

Dossier présenté par le 1^{er} adjoint Catherine FLAMAND

La collecte et la valorisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) peut être assurée par le SIEA après signature d'une convention. Pour le programme d'isolation des combles le SIEA a mandaté la

société CERTINERGY pour effectuer l'étude des travaux à effectuer, collecter les CEE et en payer les primes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour signer les deux conventions.

La desserte par la fibre pour les lotissements « les Prés de Saint Just », SCI la Chartreuse et Les Ayes, le Chemin de la Chagne, a été relancée auprès du SIEA,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dossier présenté par le 2^e adjoint Gabriel SUCHET

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 3 600€

ADAPA	100,00€
ADMR.....	600,00€
BOULES LYONNAISES EVEIL.....	500,00€
Olympique Sud Revermont.....	800,00€
AFHP LE VILLA JOIE	300,00€
GYM RYTHM. (Bourg en B).....	50,00€
ARABESQUE (MONTAGNAT)	300,00€
CECOF CFA 3 élèves.....	150,00€
BTP CFA 2 élèves.....	100,00€
MFR des 4 vallées (1 élève).....	50,00€
RESTO DU CŒUR.....	100,00€
SECOURS POPULAIRE	100,00€
ADAPEI	50,00€
APAJH	50,00€
TELETHON	50,00€
LIGUE CONTRE LE CANCER.....	50,00€
AFSEP sclérose en plaque.....	50,00€
DOCTEUR CLOWN.....	50,00€
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00€
UDAF	50,00€

ADHESION WATERBEAR

La bibliothèque municipale de Saint Just a ouvert au public le 04 juin 2016.

Depuis cette date, le prêt de livres et la gestion du stock s'effectuent avec le logiciel gratuit WATERBEAR. Cet hébergeur fonctionnait jusqu'à présent grâce aux dons. La commune n'a jamais contribué financièrement. Depuis cette année, si l'accès au logiciel de base reste gratuit, il est possible de s'abonner pour 50€ par an, pour bénéficier d'une assistance en ligne.

Il est proposé : D'abonner la bibliothèque municipale de Saint Just à WATERBEAR pour 50€ annuel à partir de l'année 2020. De verser une subvention de 200€ à WATERBEAR, au titre des 4 années passées de 2016 à 2019 inclus. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

AFFOUAGE

Dossier présenté par Emmanuel GRANGE

La délivrance des lots d'affouage se fera sur les parcelles 15 et 18, pour un volume estimé à 50 m³. Les inscriptions auront lieu avant le 11 novembre. Le prix est fixé à 11€ le moule.

Les garants de coupe sont désignés par le Conseil Municipal ; Emmanuel Grange, Robert Vuillot et Ramazan Kara. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une visite guidée de la forêt, destinée aux élus sera programmée avec le garde ONF.

INFORMATIONS

1^{er} adjoint : Catherine FLAMAND

Etude de la téléphonie communale : affaire suivie par Guy Labranche.

Un rendez-vous avec K-NET a eu lieu, il est procédé à l'étude des factures actuelles sur l'ensemble des bâtiments communaux, et les différents opérateurs.

4^e adjoint : Renée ANDRE

BIBLIOTHEQUE : une réunion des bénévoles a eu lieu le 22 septembre.

Il y a 278 inscrits à la bibliothèque. La bibliothèque recherche des bénévoles, il n'y a que 5 personnes pour tenir les permanences du mercredi et du samedi. Il faut envisager une formation pour un autre

responsable, afin de soulager Mme Revol, bénévole référent depuis 2016. Les contacts sont pris avec la crèche et l'école. L'animation 1^{ère} Page est prévue pour cette année.

Séance du 29 octobre 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY.

ADAPA

Madame Emilie TOURNIER vient présenter au Conseil Municipal les services que l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain, peut proposer gratuitement, sur la commune, aux personnes de plus de 60 ans.

En principe, la commune met à disposition gratuitement des salles communales, informe le public avec les moyens de communication fournis par l'ADAPA établit la liste des inscrits.

L'ADAPA compose des groupes pour participer à divers ateliers animés par 13 professionnelles, pour rompre l'isolement, prévenir la perte d'autonomie. Les ateliers touchent des domaines aussi différents que la mémoire, l'activité physique, découverte de l'informatique et son implication dans la vie quotidienne (renouveler sa carte d'identité), comprendre sa facture énergétique pour faire des économies, prendre soin de soi...

Le Conseil Municipal approuve les interventions proposées, propose de mettre à disposition la salle Rosepommier, et de créer une connexion Wifi dans cette salle pour les ateliers informatiques.

COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe que, pour le renouvellement de la commission Communale de contrôle des listes électorales le Conseil doit NOMMER 1 conseiller titulaire 1 conseiller suppléant parmi eux, dans l'ordre du tableau.

Un représentant du TGI et un représentant de l'administration nommé par la Préfecture, seront proposés par le maire, hors conseil municipal.

Le Conseil Municipal propose Anne Chaurand en titulaire et Guy Labranche en suppléant.

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des adaptations d'emplois rendues nécessaires :

A l'école en raison du ménage supplémentaire exigible en période de COVID 19

Au service technique en raison du départ à la retraite de Noël Morel. Un emploi contractuel de 10 heures hebdomadaires est créé à l'école, le contrat de l'agent d'animation est porté à 22 h 44 hebdomadaires annualisé. Un poste d'adjoint technique est créé pour « tuiler » le départ de Noël Morel avec l'arrivée de Stéphane FOURRIER au 13 novembre.

Il est envisagé d'adapter les horaires des agents communaux, afin de permettre l'ouverture des services du lundi matin au samedi à midi. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le nouveau tableau des emplois communaux.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rentrée du lundi 02 novembre

Les nouvelles mesures COVID de la rentrée : les enfants de plus de 6 ans portent un masque, des groupes sont formés (correspondant aux classes) les enfants de groupes différents ne doivent pas se côtoyer pendant les activités périscolaires et les récréations. Les institutrices et le personnel de l'école stationneront leurs véhicules aux parkings publics devant la crèche et allée des Lilas.

TRAVAUX EN COURS

Dossier présenté par le 3^{ème} adjoint Pascal Perreaud

Le chauffage à air pulsé de l'école a été nettoyé pendant les vacances, une sortie qui ne fonctionnait plus a été remise en route.

La pelouse de la cour d'école est terminée, les arbres ont été élagués.

Un devis EUROVIA d'un montant de 3 691€ HT est présenté pour créer un trottoir entre l'école et la crèche ; le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

URBANISME

Dossier présenté par le 1^{er} adjoint : Catherine FLAMAND

Lotissement Les Ayes : 11 permis de construire sont acceptés, 2 sont en cours d'instruction.

Lotissement La Chartreuse (chemin de Rosepommier), 2 permis de construire sont en instruction.

PLU : les éléments du PLU relevés par la commission urbanisme, pour faire partie de la prochaine modification du PLU, ont été transmis aux services de CA3B, pour examen, conseil juridique et réécriture, avant de revenir à la commission urbanisme pour être réexaminés.

TRAVAUX ENERGETIQUES MAIRIE

Dossier présenté par le 1^{er} adjoint : Catherine FLAMAND

Les dossiers de subvention ont été déposés auprès :

Du Département, dotation territoriale	30 %	10 000€
De la Région, bonus relance 2020-2021	30 %	10 000€
De l'Etat, DETR Transition énergétique	20 %	6 178€
Pour un total de 80 %		26 178€ pour un montant HT de 30 889€.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et charge le Maire de signer les documents.

DON AUX COMMUNES DES ALPES-MARITIMES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'appel aux dons fait par l'AMF (Association des maires de France) pour les communes sinistrées après le passage de la tempête « Alex ».

Le Conseil Municipal décide de verser 500€ sur le compte de l'ADM 06.

INFORMATIONS

Le maire Patrick LEVET

Subvention DETR la Préfecture informe que la subvention attribuée le 02 juillet pour l'aire de jeux de Rosepommier est portée de 3 642 (20 %) à 7 286€ (40 %)

FCTVA la Préfecture informe que Le Fonds de Compensation pour la TVA sur les dépenses 2019 se monte à 38 247€.

Château de Brenon : le nouveau propriétaire a invité le Maire et les adjoints à visiter le domaine.

Affouage : aucune inscription n'est parvenue en mairie ; rappel avant le 11 novembre.

GRIPPE AVIAIRE la grippe H1 est de nouveau active, chaque propriétaire de volailles doit les protéger du contact avec les oiseaux sauvages.

A la demande de certains employés, l'adhésion au CNAS va être étudiée.

TEST COVID EN DRIVE : le cabinet d'infirmières a déposé une demande auprès de l'ARS pour pouvoir effectuer des tests COVID en drive sur le parking du centre village. Les informations seront données dès que le site sera opérationnel.

Séance du 26 novembre 2020

ALEC01

Monsieur Simon CHANAS vient restituer au Conseil Municipal les résultats du diagnostic «Qualité de l'Air» à l'école. Cette évaluation à réaliser tous les 7 ans a pour objectif la construction d'un plan d'action pour améliorer les paramètres composant la qualité de l'air dans un établissement.

- Mesures du CO₂, des COV (Composés Organiques Volatils) et de taux d'humidité dans l'air.

- Vérification de l'état des ventilations / aérations. - Amélioration des pratiques des utilisateurs. En conclusion, la Qualité de l'Air à l'école est très bonne (0% de COV). Il faut prévoir le nettoyage 1 fois par an des bouches de ventilation et vérifier le bloc VMC. Les parents d'élèves intéressés peuvent se renseigner sur « le cartable sain ».

PROJET DE RENOVATION DE L'ATELIER COMMUNAL

Constat ; 210 m² de toiture en fibrociment à traiter en priorité, menuiseries bois vétustes, radiateurs électriques anciens. A prévoir ; étude désamiantage et traitement d'amiante et pose nouvelle toiture sans isolant entre 14000 et 19000€ HT – (avec panneaux isolants 21 000€) + 12 000€

Maintien lumière dans le local par des panneaux polycarbonate (60€ m²)

Proposer des menuiseries double vitrage (400€/HT/m²) ou polycarbonate (60€)

Radiateurs Electriques sur les locaux douches/vestiaires/bureau (200 à 400€)

Des subventions pourront être demandées auprès de la Préfecture (DETR DSI), la Région (Bonus AURA)

Une aide pour le désamiantage peut être demandée auprès de CA3B ou la Préfecture.

DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Renée ANDRE présente la demande de Madame Nathalie Lamberet, domiciliée au VillaJoie, pour la participation à l'achat d'un fauteuil destiné à une personne à mobilité réduite.

La Commission Sociale a examiné le dossier et propose une aide de 500€, pour un reste à charge de 12 200€ à la famille.

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des adaptations d'emplois rendues nécessaires au service administratif.

Une augmentation de 6 heures hebdomadaires est attribuée sur le poste d'adjoint administratif. Il est porté à 24 hebdomadaires.

Il est prévu de modifier au 1^{er} janvier 2021 les horaires des agents administratifs, afin de permettre une présence en mairie, du lundi matin au samedi à midi. Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie seront communiqués dans le bulletin et sur le site. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le nouveau tableau des emplois communaux.

Un emploi contractuel d'adjoint du patrimoine, de 30 heures hebdomadaires sur les mois de janvier et février 2021, pour permettre le classement des archives, après la mise en œuvre du nouveau local.

PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2021 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'année 2021, parcelles 17 et 12 pour délivrance pour affouage et en bois sur pied et nomme comme garants de coupe Emmanuel GRANGE, Ramazan KARA, Robert VUILLOT.

TRAVAUX : EUROVIA propose un devis pour terminer la réfection des allées du cimetière de 11 436,00€ TTC.

Travaux voirie 2021 :

L'enrobage de l'allée du Méléze, Cheminement piéton chemin de la Couvo, Réfection de la chaussée et parking en enrobé, Allée du Prunier, Réfection de la chaussée chemin de Rosepommier, à hauteur du feu tricolore

CCAS : 65 colis seront distribués courant décembre et à 4 personnes en EHPAD.

Séance du 17 décembre 2020

EXTERNALISATION DES PAIES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion des paies et de la carrière du personnel est une charge lourde et compliquée pour le secrétariat de mairie. Le Centre de Gestion, conscient des difficultés rencontrées par les communes a mis en place un « service paies » permettant d'externaliser les paies des agents et les indemnités des élus. La commune reste décideur des embauches, départ, primes, heures complémentaires ou supplémentaires et décisions relevant de sa compétence.

Le coût se monte à 15€ par création de dossier agent, et 10€ par feuille de paie mensuelle. Pour une mise de fond de 225€ et un coût mensuel de 150€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'adhérer au service paie du Centre de Gestion, charge le Maire de signer la convention.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat collectif d'assurance du personnel a été négocié par le Centre de Gestion auprès de GRAS SAVOYE, il prend effet au 1^{er} janvier 2021. Le coût sera de 5.8 % de la masse salariale, avec une franchise de 15 jours sur les arrêts maladie ordinaire, et sans franchise sur les accidents du travail.

LA POSTE CONTRATS COURRIER :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le traitement du courrier représente une part effective du travail quotidien du secrétariat de mairie, avec les déplacements aux bureaux de poste pour la gestion des recommandés et l'achat des timbres.

Il propose d'adhérer aux services de la poste qui permet de déposer et récupérer la totalité du courrier dans la boîte aux lettres de la mairie pour les tarifs suivants

SERVICES AFFRANCHIGO et COLLECTE PRIMO forfait annuel 1210€ HT.

RETROCESSION IMMO DE FRANCE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle A 798 entourant les immeubles du centre village cadastrés A981 et A980 doit être partagée, pour délimiter les parties communes aux immeubles et celles relevant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le plan de division édité par Hervé MAGNIEN Géomètre Expert, il propose au Conseil Municipal de conserver par la commune uniquement, les parties B et D, constituées par le garage et son accès.

OBJET : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 novembre 2019, la commune de Saint Just a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité selon les objectifs définis conjointement avec les communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat.

Il convient d'accepter les termes de la convention de financement afin de répartir les frais de la prestation AMO, de façon proportionnelle au nombre d'habitants, soit :

Bourg en Bresse : 68.07 % / Péronnas : 10.47 % / St Denis les Bourg : 9.42 % / St Just : 1.52 % / Viriat : 10.52 %

URBANISME Présenté par Catherine FLAMAND

Lotissement Derrière Ecole : 14 Permis de Construire ont été délivrés.

Des visites de chantier ont été réalisées par la Commission Urbanisme, sur les constructions commencées. Des courriers ont été envoyés aux pétitionnaires pour rappeler les horaires à respecter pour le bruit.

Lotissement La Chartreuse : 2 Permis de Construire sont acceptés
Modification simplifiée du PLU : les services de CA3B de la Commission Urbanisme, poursuivent leurs travaux qui pourraient être présentés au Conseil fin janvier 2021.

TRAVAUX Présenté par Pascal PERREAUD

La Salle d'archives de la mairie est opérationnelle, le transfert des archives mortes a lieu vendredi 18 décembre.

Un groupe électrogène a été acheté pour les services techniques.

ILLUMINATIONS : de l'avis du Conseil, le panneau sur la façade de la mairie pourrait être amélioré. Pourquoi ne pas lancer un concours de la plus belle maison décorée ?

ECOLE Présenté par Gabriel SUCHET

Le repas de Noël gratuit pour tous les enfants la veille des vacances, a été annulé. Il est impossible de respecter le protocole COVID des cantines pour la totalité des élèves. Un petit livre et une friandise ont été offerts à chaque enfant à la sortie de l'école. Une réunion du personnel a lieu lundi 21 décembre.

Des ballons, vélos, panneaux basket ont été achetés pour l'école pour 3 000€.

CCAS Présenté par Renée ANDRE

70 colis ont été distribués dont 4 personnes en EHPAD et 2 résidents du Villajoie. Les retours sympathiques de remerciements sont nombreux, malgré tout, beaucoup de personnes regrettent le repas, rendez-vous l'année prochaine.

Les ateliers mémoire de l'ADAPA pourraient être mis en place pour mars (si la COVID le permet) suivis des gestes de 1^{er} secours et de la Prévention Routière.

QUESTIONS DIVERSES :

Noël MOREL part en retraite le 31 décembre, le Maire regrette qu'en raison de l'épidémie, aucun pot de départ ne puisse être envisagé.

L'Association de chasse a demandé que l'ancien local des pompiers lui soit attribué. C'est impossible, par contre, si la législation le permet, un local au stade pourrait lui être attribué.

Sou des Ecoles : le Père Noël apportera un cadeau à chaque classe la veille des vacances. Des photos ont été vendues en partenariat avec l'école. Une opération « nettoyer la commune » peut-elle être prévue avec les enfants de l'école ?



Notre école, Françoise Convert, accueille 96 élèves de la PS au CM2. Une nouvelle directrice, Mélanie Janin, est arrivée au sein de l'école, ainsi qu'Emilie Bataille, professeur des écoles, qui la complète en début de semaine.

Des travaux pour faciliter l'affichage, ont été réalisés dans le couloir principal de l'école. Du mobilier a été racheté : table, chaises et tableau pour la classe de GS-CP, armoire dans la salle photocopie.

Et enfin une importante rénovation de la cour de récréation est en cours : pose d'un nouveau gazon, aménagement des différents coins, remplacement des panneaux de basket et achat d'une structure pour les classes de maternelle. Le remplacement des vélos pour les classes maternelles se fera au fil des années.

Une étroite collaboration entre la mairie et l'école s'est faite afin de travailler sur le protocole sanitaire à mettre en place cette année scolaire.



Enseignantes :

Isabelle Nury PS – MS,

Stéphanie Blatrix GS-CP,

Mélanie Janin CE1 – CE2 et direction, ainsi qu'Emilie Bataille en décharge,

Clémence Cazal CM1-CM2.





MULTI ACCUEIL DE SAINT JUST EN 2020

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45.

Capacité d'accueil : 15 places.

Types d'accueil : régulier - occasionnel - place d'urgence.

L'année 2020 a été particulièrement perturbante pour tous. Entre protocole sanitaire et distanciation sociale, elle nous aura permis de prendre conscience de la capacité du jeune enfant à s'adapter à son environnement.

L'équipe éducative a dû repenser l'organisation et les protocoles afin de pouvoir accueillir en toute sécurité les enfants et les familles.

Toute l'équipe du Multi Accueil remercie les parents qui ont fait preuve de patience et de compréhension face aux contraintes de cette crise sanitaire

LE PARTENARIAT

Le Multi Accueil poursuit son partenariat avec Brigitte bénévole de la bibliothèque de SAINT JUST.

Brigitte anime des temps histoires auprès des enfants.



LE TEMPS LECTURE DE LA CRÈCHE

Chaque jour, l'équipe éducative invite les enfants à écouter un temps lecture. Les enfants apportent un livre de la maison et le présente aux copains.

LE CARNAVAL

En mars, nous avons fêté le carnaval. Le thème de cette année 2020 était «super héros». Tous les enfants étaient déguisés. Comme traditionnellement, les crêpes ont été confectionnées avec les enfants.



FÊTE DU MULTI ACCUEIL

«La tournée solidaire en février 2020»

Pour commencer l'année, nous avons proposé un spectacle pour tout petits, autour d'une fable contemporaine «Apprends-moi l'eau». Hervé WEGBOME raconte des histoires d'eau, l'eau bienfaitrice, l'eau qui envahit, l'eau que l'on salit et qui pollue.

LA MASCOTTE DE LA CRÈCHE s'appelle Léonino, il s'agit d'un petit lion orange. Hors confinement, il accompagne les enfants le temps d'un week-end. Les familles peuvent illustrer

le séjour passé à la maison avec des photos, des collages ou des dessins sur son cahier de voyage.

PROJET JARDIN

Cette année nous avons souhaité travailler sur le thème de la Nature et l'Environnement.

Un jardin pédagogique a été réalisé grâce au



financement de la CAF de l'Ain.

Il a été élaboré pour favoriser la

découverte et sensibiliser les enfants à l'écologie et l'environnement. Le jardin pédagogique se compose de carrés potagés où les enfants expérimentent en travaillant la terre et manipulant les outils.

Le jardin permet d'initier les enfants à la biodiversité

avec un hôtel à insectes et aux gestes éco-citoyens avec la mise en place d'un récupérateur d'eau et d'un composteur.

Les ateliers de jardinage sont animés par notre auxiliaire de puériculture Elodie.

Nous sommes à la recherche d'une ou d'un bénévole retraité afin de participer aux activités de jardinage avec les enfants. Si vous aimez jardiner n'hésitez pas à nous contacter.

PROJET AUTOUR DE LA NATURE ET DES 5 SENS

De septembre à octobre, Sami la mascotte et deux animatrices et de l'ADESSA l'Association Départementale d'Éducation Sanitaire et Sociale de l'Ain ont mis en place pour les enfants, des séances de sensibilisation afin de favoriser les échanges et la manipulation autour de la nature et des 5 sens.

Enfin, comme chaque année nous avons fêté tous les anniversaires en profitant de gâteaux et gourmandises pour le plus grand bonheur des enfants.



La Bibliothèque Municipale a ouvert ses portes le 4 juin 2016. La Mairie alloue un budget mais son fonctionnement est assuré par une dizaine de bénévoles. L'adhésion est gratuite et les permanences ont lieu le mercredi de 16h à 18h ainsi que le samedi de 10h à 12h.

Le nombre d'adhérents est d'environ 280 personnes.

L'année 2020 a été bouleversée par la Covid 19 et la Bibliothèque a dû fermer ses portes durant 3 mois avant de rouvrir le 28 juin avec des règles sanitaires strictes : limitation du nombre d'entrants, sens de circulation, masque et lavage des mains.

La Bibliothèque départementale nous prête environ 1000 livres (avec des échanges) mais nous avons également un fond propre qui s'enrichit cette année encore d'une bonne centaine de nouveaux livres pour tous les goûts de 3 mois à 99 ans voire plus !

Actuellement, les animations sont suspendues mais nous espérons cependant qu'un nouveau club de lecture pourra se tenir d'ici la fin d'année à Rosepommier et que les enfants nés en 2019 pourront recevoir le livre : "poule bleue" de l'opération "1^{ères} pages".

Les actions en direction de la crèche et de l'école sont reconduites.

Après les macro-photos, les aquarelles et les sables naturels, une 4^e expo "plus vrai que nature" avec les pastels de Jean Métivier est proposée à vos yeux depuis la mi-octobre.

L'équipe de bénévoles souhaite accueillir de nouvelles bonnes volontés afin de pérenniser la vie de la bibliothèque, n'hésitez pas à vous renseigner.

Espérons que 2021, nous permettra de vous proposer de nouvelles animations. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les communiquer.



**Vous aimez la lecture ?
Vous aimez le contact ?
Rejoignez notre équipe
de bénévoles**



L'OLYMPIQUE SUD REVERMONT

L'Olympique Sud Revermont OSR01 véhicule les valeurs de Respect - Vivre ensemble - Diversité.

Le club a fêté son 2^e anniversaire en 2020. Issu de la fusion des clubs ECTTJ (entente Certines, Tossiat, La Tranclière, Journans) et le FC La Vallière (Ceyzeriat, Montagnat, Saint-Just, Revonnas), c'est un club à part entière qui s'est organisé pour répondre aux missions qu'il s'est donné : promouvoir la pratique et le développement du football et les valeurs sportives au sein d'un regroupement de 8 communes en renforçant la cohésion sociale entre les jeunes et leurs familles. Un nouveau bureau a pris la relève en 2020 dans un contexte sanitaire difficile mais avec beaucoup d'énergie, d'ambitions et de projets sportifs, associatifs et humains.

Autour du nouveau président, Eric MERCADO et de ses vice-présidents, Julien ROCHE et Geoffroy MARIEN, une équipe composée de nouveaux volontaires et d'anciens dirigeants s'est mobilisée dès le début de l'année pour mettre en place une organisation sportive professionnalisée. Elle s'articule autour de deux professionnels reconnus, Jean-Sébastien CHANEL et Stéphane FERNANDEZ. Ils sont accompagnés de deux jeunes joueurs seniors en formation BPJEPS, Tiago FERREIRA DA COSTA et Francisco MENDES COSTA et s'appuient sur un groupe d'une vingtaine d'éducateurs.

Le club compte environ 330 licenciés, dont 280 joueuses/joueurs et 50 dirigeants, éducateurs et accompagnateurs bénévoles, sans oublier 3 arbitres officiels.

Toutes les catégories sont représentées au niveau départemental : l'école de foot notamment (de 6 à 9 ans) compte environ 70 joueurs et joueuses.

La catégorie U7 (Christian PAQUET), les U9 (Jean-Michel PILLET) s'entraînent le mercredi à TOSSIAT et jouent le samedi matin à MONTAGNAT et SAINT-JUST

La catégorie U11 présente 3 équipes pour 44 joueurs et joueuses (Vincent HYVERNAT), s'entraîne le lundi et le mercredi à TOSSIAT et joue le samedi matin à CEYZERIAT

La catégorie U13 compte 3 équipes pour 28 joueurs (Titi CHANEL) elle s'entraîne le mercredi et le jeudi et joue le samedi après-midi à TOSSIAT

La catégorie U15 (Stéphane FERNANDEZ) présente 2 équipes en championnat à 11 pour 33 joueurs ; ils s'entraînent le mardi et le mercredi et jouent le dimanche matin à MONTAGNAT.

La catégorie U18 (Pierre SCHWEIGHOOFER) inscrit 1 équipe en championnat pour 23 joueurs ; ils s'entraînent le mardi et le vendredi et jouent le samedi après-midi à CERTINES

Les seniors masculins (Cedric ANDROU) représentent le club avec 2 équipes en championnat départemental (D2 et D4) et 40 joueurs

Les féminines sont en entente avec le club voisin de Plaine Revermont Foot et présentent 1 équipe pour 24 joueuses dont 12 de l'OSR ; la responsable de catégorie est Nathalie MANGEAT ; elles s'entraînent le mardi et le vendredi et jouent le samedi soir à MONTAGNAT.

Les vétérans sont une trentaine ; ils jouent et s'entraînent le lundi et vendredi soir à CERTINES. A noter que durant la période hivernale, les gymnases de CERTINES et REVONNAS sont mis à

disposition des catégories jeunes

La saison avait plutôt bien débuté pour l'ensemble des équipes, mais le confinement a mis entre parenthèse les compétitions. Comme tous les acteurs associatifs et sportifs, le club fait le gros dos en attendant des jours meilleurs. Il faut noter la mise en place d'un stage pendant les vacances scolaires pour les jeunes joueurs et joueuses (toutes catégories) qui a connu un franc succès lors des vacances d'été notamment.

Le club organise plusieurs manifestations tout au long de la saison : la vente de bréchets a rencontré une belle adhésion en septembre à TOSSIAT, le loto est prévu en janvier à CEYZERIAT si les conditions sanitaires s'améliorent ; la soirée dansante qui devait se dérouler à TOSSIAT en novembre a été reportée au printemps sur un site à déterminer ; en fonction des conditions sanitaires, elle sera peut-être remplacée par une autre manifestation. Enfin, le tournoi annuel du jeudi de l'Ascension n'a pu avoir lieu en 2020 mais le club espère qu'il pourra se dérouler normalement en 2021

Zoom sur la catégorie U6 et U7 (garçons et filles nés en 2014 et 2015) Responsable Christian PAQUET. Tél. 06 40 42 76 83 Résident à CEYZERIAT et dirigeant de club depuis 1976, je prends beaucoup de plaisir en m'investissant auprès des débutants depuis 5 ans après ma retraite professionnelle.

Outre l'aspect sportif, avec mes 4 collègues éducateurs nous prenons beaucoup de plaisir à voir évoluer et progresser les enfants. Pour moi, le foot est une école de la vie avec un important rôle social. Nous essayons de transmettre aux enfants des valeurs humaines et citoyennes telles que : altruisme, solidarité, ténacité, politesse, respect, intégration, dépassement de soi, humilité notamment.

A l'OSR 01, le football n'est pas celui de la télé, décrié pour ses excès. Si bien entendu la victoire est une satisfaction, notre objectif est et restera toujours le plaisir et la convivialité pour les enfants et leurs parents afin que l'OSR 01 conserve son caractère familial et populaire. Nous pouvons encore accueillir de nouveaux enfants jusqu'à début juin 2021 pour des essais gratuits.

Zoom sur la catégorie U8 - U9 (né(e)s en 2012 - 2013)

Cette catégorie est managée par Jean Michel PILLET. Educateur dans l'âme, puisque professeur de métier, cela fait plus de 30 ans, qu'il apprend le football aux jeunes de Ceyzeriat-Montagnat d'abord, puis au FC la Vallière et enfin à l'OSR 01. Au service des moins de 10 ans depuis 15 ans, il considère que son rôle d'initiateur est indispensable.

La catégorie U9, est forte d'un effectif de 45 joueurs et joueuses, totalement débutants pour certains, ou plus aguerris pour ceux qui ont commencé en U6-7. Une équipe se compose de 5 joueurs, pour les matchs du samedi, mais aucun résultat n'est comptabilisé. L'important étant que chacun pratique, progresse, et partage avec ses amis. Qu'il apprenne à connaître aussi les enfants des villages que regroupe le club. Acquérir le sens du collectif, apprendre le respect des règles, des éducateurs, de l'adversaire, persévérer, sont nos objectifs.

Le mot d'ordre, c'est jouer, progresser, se faire plaisir.



COMMANDERIE DES SOURCES - YOGA

YOGA



Le lundi soir (à partir du 19 octobre) de 18h30 -19h30

La vie quotidienne exige beaucoup de nous, alors veillons à recharger les batteries régulièrement en visitant cet espace intérieur qui est si précieux et en permettant à votre être profond de s'exprimer sur le tapis, dans la bienveillance et le respect de vos capacités, tout simplement.

En effet l'éveil corporel doux et profond, que propose ce type de yoga, est ouvert à tous & toutes. Il permet de relier le corps et l'esprit tout en déliant les nœuds énergétiques du corps.

MÉDITATION GUIDÉE

Le lundi soir (à partir du 19 octobre) de 19h45 – 20h15

Dans un monde qui va à cent à l'heure, la méditation vous offre un espace où ralentir.



Méditer est un pas que l'on fait en direction de soi. On prend le temps d'observer sa «météo intérieure» et de se relier par l'observation à ce qui est. Sans le teinter de quelconque jugement ou attente.

Tel un scientifique observant sa propre expérience. C'est devenir conscient d'un espace témoin en soi, qui permet d'accueillir tout ce qui se manifeste en nous, dans le corps et dans l'esprit.

Dans cet état d'accueil et d'ouverture, une porte s'ouvre vers un état de paix et de silence intérieur.

La source de joie et de paix véritable ne peut être contacté que de l'intérieur...

- Salle Rosepommier - uniquement sur inscriptions (distance de protection mise en place avec 4 m² par personne).
- Facebook : Laëtitia M. / Youtube : Maya meditations
- Inscriptions & infos : 06 27 12 75 09



L'ÉVEIL BOULISTE ST JUST



(éclairage plus performant du clos et pose de poutres pour délimiter les deux nouveaux jeux).

Par ailleurs, les adhérents vont bénéficier de nouveaux vêtements sportifs (sweet et polo).

Les membres du club ont hâte de retrouver, cet hiver, le boulodrome de Villereversure, pour partager des moments de convivialité avec les collègues des villages voisins.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer les jours d'entraînements, les après-midi des mardi et vendredi de chaque semaine, en période estivale, et pourquoi pas adhérer à notre société.

Président : Gérard MAZUIR - gerardmazuir57@gmail.com
53 allée des Marronniers - 04 74 22 41 99
01250 Saint-Just - 06 07 12 20 20

Notre société, L'Eveil Bouliste Saint-Just, comme de nombreuses associations, a vécu une année 2020 marquée par la pandémie du COVID.

S'agissant d'une activité en plein air, les membres du club ont pu s'entraîner régulièrement au clos de St Just chemin des Fougères, à partir du déconfinement, suivant l'accord de la municipalité et dans le respect bien sûr des règles sanitaires imposées par les différentes collectivités et instances du sport bouliste.

Toutefois, le concours de boule vétérans, le concours de tarot et les 60 ans du club ont été annulés ou reportés.

Nous avons la satisfaction d'accueillir 6 nouveaux membres pour la nouvelle saison 2020/2021.

Les installations sportives vont bénéficier d'aménagements



COMITÉ DES FÊTES



La situation sanitaire ne nous ayant par permis d'organiser de festivités en 2020, nous vous proposons une petite rétrospective des 12 années de vie du Comité des fêtes.

En 2008, la municipalité fraîchement élue souhaite faire revivre le Comité des fêtes. Un petit groupe de volontaires motivés, mené par Maryline BALANDRAS, réveille donc cette association en sommeil depuis quelques années. Une première fête du village en juin 2009 réunit les Justinois ; puis en décembre, un petit marché de Noël qui s'étoffera d'année en année. Des soirées théâtre, des soirées musicomédie, des sorties à la Percée du vin jaune dans le Jura seront proposées également.



Année 2016, Isabelle GABRIEL ROBEZ reprend le flambeau, pendant que Maryline BALANDRAS se tisse un nouveau chemin de vie.

Après 10 ans d'existence, le marché de Noël s'épuise. Le Comité propose d'innover avec une soirée Beaujolais nouveau qui rassemble et ravit les Justinois.

La fête du village revisitée s'anime toujours chaque 2^e samedi du mois de juin.



2021 pointe son nez. Notre petit groupe de bénévoles trépigne, ainsi que toutes les autres associations du village.



Nous décidons donc, de TOUS nous associer pour organiser une journée de fêtes.

**Justinoises, Justinois, tous à vos calendriers !
Et réservez le 12 juin 2021**

Le Comité des fêtes met à disposition du matériel nécessaire aux activités associatives, ainsi qu'aux particuliers, en location, selon un tarif que

Jean-Luc Crevet vous communiquera au **06 86 17 22 19**.

SOCIÉTÉ DE PÊCHE



Après deux années de calme, entre sécheresse et Covid, la société de pêche n'a malheureusement enregistré aucune activité. Le bureau espère de meilleurs auspices pour l'année 2021... et suffisamment d'eau pour empoissonner et reprendre l'activité pêche.



ROCK'N' ROLL DANSES

Année difficile !

Comme chacun le sait, nous vivons une année difficile tant au niveau de la vie personnelle, qu'au niveau de la vie professionnelle et associative. En effet nous avons dû mettre un terme à nos activités de danse dès l'annonce du gouvernement, à savoir en ce qui nous concerne le 13 mars 2020, entraînant par la même occasion l'arrêt de tous les événements programmés, entre autres notre fameuse soirée dansante «bœuf à la broche», si prisée dans la région et même au-delà, puisque nos amis des départements voisins nous y rejoignaient.

Nous avons reprogrammé cette soirée au 7 novembre 2020 à la place de la soirée dansante annuelle de novembre, mais vu le contexte encore compliqué, il a été décidé de la déplacer au samedi 13 mars 2021, en espérant que **cette fois-ci, ce sera possible.**

Pour revenir à l'organisation de nos soirées telles que tout le monde connaît, nous avons également décidé, de ne plus organiser de soirées autre que celle du bœuf à la broche, mais de proposer un autre format, **si bien entendu la situation sanitaire le permet.**

En effet, chaque vendredi lors de vacances scolaires, et en remplacement des cours, puisque nos enseignants seront eux aussi en vacances, il sera organisé une soirée d'application ouverte non seulement à nos adhérents, mais aussi à leurs amis. Et ceci gratuitement. Nous espérons ainsi passer de bons moments en pratiquant notre discipline favorite, et ainsi promouvoir de la meilleure des façons, notre association.

Concernant cette nouvelle saison 2020-2021, les cours ont repris normalement, bien que la pratique de la danse soit rendue un peu compliquée, du fait du port du masque, et le respect de la distanciation physique, le lavage fréquent des mains, et leur désinfection à l'aide de solution hydroalcoolique, mise à disposition. Nous remercions nos adhérents pour leur civisme, ainsi que pour leur fidélité, et bien sûr il est toujours temps de nous rejoindre.



Jean GARCIA et Pierre TABOURET – coprésidents

AMICALE DES RETRAITÉS



ACTIVITÉS

10/02/20 : Concours belote coïncée

13/02/20 : AG

27/08/20 : l'Auberge du Mont Myon à PRESSIAT

Cette année 2020, notre club de Retraités avait bien démarré par un record de 112 joueurs à notre concours de belote coïncée du 10/02/20.

Notre AG suivie du repas habituel s'est tenue pour la 1^{ère} fois dans la salle Rosepommier; tous les membres ont apprécié la bonne ambiance chaleureuse de cette salle adaptée à notre Amicale. Ensuite cette pandémie du COVID 19 est arrivée avec son confinement en mars ; arrêt des activités du jeudi après-midi et suspension des sorties.

Cette année 2020 un membre actif nous a quittés en mars. Maurice Ravi, résidant au VillaJoie aimait participer à nos repas, au club et à nos concours de belote.

Le bureau s'étant réuni en février avait plus ou moins sorti du chapeau des idées de balades et de visites dans notre belle

région bressane pour 2020.

Génération Mouvement, notre fédération a également arrêté ses activités et voyages. Les principales réunions se sont tenues dans des conditions exceptionnelles afin de prendre les décisions. Néanmoins, 2020 est une année quasiment blanche, malgré tous ces événements insécurisants et angoissants pour nos seniors fragilisés.

Les adhérents et le bureau restent positifs. Les membres souhaitent reprendre très bientôt leur plaisir de jouer et de se retrouver tous ensemble.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Mme RIGOLET Georgette

Mr et Mme REVOL

Mr et Mme VIEUDRIN

SANS OUBLIER



Le Grand Fond Bressan



Amicale des conscrits en 0 et 5



AFHP, MAS DE LA VILLAJOIE

Construction d'un espace bien-être ou sensoriel.

Petit retour en arrière :

Septembre 2019 : signatures des marchés avec les entreprises

Octobre : début des travaux avec comme objectif réception du bâtiment fin juin 2020.

Mars 2020, COVID confinement, arrêt des travaux et un planning d'avancement des tâches parfaitement respecté.

Mai : reprise du chantier tout en respectant les gestes barrières et mise en place d'une charte de bonne conduite pour ce chantier. Toutes les compétences, le sérieux des intervenants et en respectant les consignes sanitaires, nous avons réceptionné l'ouvrage mi-juillet 2020, un grand merci à eux.

Bâtiment à vocation d'espace sensoriel (ou de bien-être pour

les résidents)

Celui-ci se compose d'une salle snoezelen. C'est un espace dédié au bien-être dans lequel les sens sont sollicités, où la communication est possible autrement. C'est un espace de lâcher prise, de se détendre et de se relaxer tout en étant stimulé. Pour cela il a fallu installer des colonnes à bulles et lumineuses, de nombreux accessoires lumineux, bandes de Led, musique d'ambiance, matelas mousse et eau, Une salle balnéothérapie et de bien-être, Des bureaux pour cadre de santé et psychomotricienne, et un espace dédié aux familles des résidents.

Le bâtiment est complètement opérationnel depuis le début de ce mois de novembre.



Après l'annulation du repas de fin d'année traditionnellement offert (aux personnes de 70 ans et plus), soucieux de préserver la santé et le bien-être de nos aînés, les membres du C.C.A.S. ont préparé 65 colis avec des produits locaux préparés par l'épicerie « Grain d'Sel » et distribués lors de la permanence des élus du 12 décembre 2020. Le prochain repas du C.C.A.S. devrait avoir lieu le lundi 6 décembre 2021.



Garder le lien avec les personnes âgées est une question qui occupe une large part dans les préoccupations de Patrick LEVET, Maire de St Just et de l'équipe municipale.

Renée ANDRE 4^e adjointe en charge du C.C.A.S. et ses 5 membres mènent à bien ces démarches en téléphonant régulièrement à une quarantaine de Justinois durant les périodes difficiles comme le confinement ou la canicule, afin de prendre des nouvelles.

Cela passe par des moments d'échanges, de bienveillance, et d'écoute, un accompagnement bien perçu et apprécié par nos aînés.



JOYEUX CENTENAIRE !

Comme dit un proverbe russe : **«Pour devenir centenaire, il faut commencer très jeune»**

Odette JOLY, Justinoise depuis fort longtemps a fêté ses 100 ans le 17 avril 2020 et après le 1^{er} confinement, le 22 juillet 2020, elle a soufflé ses bougies en notre compagnie, entourée de sa fille et de son gendre Josiane et Jacky RAY qui la chouchoutent journellement.

Elle est rayonnante de vitalité et de joie de vivre et à la question « quel est le secret de sa longévité », elle nous répond « un petit whisky le week-end ».

Nous lui souhaitons avec humour et tendresse de vivre cent années encore.



CHÂTEAU DE BRENON, VERS UNE RENAISSANCE



Le Château de La Torchère accueille ses nouveaux propriétaires

Le château dont l'existence est connue depuis 1651 fait partie de l'histoire de Saint Just, Maurice COTTEY, dans son ouvrage intitulé « Il était une fois Saint Just », le décrivait ainsi :

«Le château de Saint Just, appelé aussi château de Brenon et la ferme attenante, tous deux situés au nord de la Torchère. C'est une grande bâtisse avec des tours. Les deux façades « est » et « ouest », sur lesquelles s'accrochent des escaliers et des terrasses ont chacune au centre, une niche ovale garnie d'une statue. On sait que ce château appartient en 1690 à Mr Jean-Claude Porcet qui commande en 1693 au sculpteur Pierre Duflost (établi à Bourg) deux statues de pierre de 4 pieds 3 pouces de hauteur : Hercule et Apollon posés sur des pedestaux en briques, ainsi que deux lions en pierre blanche pour placer à l'entrée du chemin ; le tout pour 73 livres, la pierre étant fournie par Mr Porcet. Toutes ces statues ont disparu. Porcet n'ayant eu qu'un fils qui devint prêtre, son château passa à la famille Picquet. »

Depuis cette date, le château a eu de nombreux propriétaires successifs. Au début des années 1950, les enfants de l'école étaient autorisés à effectuer des promenades dans le parc, accompagnés de leur instituteur. Un passage à talons reliait le parc au chemin de Pombeau, vestige de l'ancienne route de Bourg.



Christelle et Rémi BRONDINO prennent la suite en rachetant en 2020 cette bâtisse de 370 ans. Bienvenue à ces nouveaux Justinois qui ont déjà établi un programme de travaux, à commencer par la toiture, pour redonner son cachet au Château de la Torchère et à son parc. Tous les ans, vous serez tenus informés des rénovations en cours.



**Vous souhaitez en savoir plus sur ce château ?
retrouvez l'historique sur le site internet de la commune
<http://www.saintjust01.fr/environnement/lhistoire-locale>**

DU CORONA VIRUS À LA COVID 19

Début février, la mairie est contactée par une famille de Saint Just, leur fils habite Pékin, où les écoles sont fermées, il souhaite ramener sa famille en France, et scolariser ses 5 enfants à Saint Just. A cette période, le virus fait des ravages à Wuhan, on en parle à la télé... Après avoir obtenu les autorisations nécessaires et subi une quarantaine, la famille débarque à Saint Just pendant les vacances de février. Entre temps, le virus est arrivé en Italie, si proche de nous, l'Europe surveille ses frontières, Le 9 mars les enfants font la rentrée scolaire quand brusquement tout s'accélère, le 13 mars le 1^{er} Ministre annonce la fermeture des écoles pour le lundi suivant, et les enfants repartent pour une nouvelle quarantaine avant de rejoindre Pékin.

Le 12 mars sont annoncés la fermeture des commerces non essentiels, et le maintien des élections municipales du dimanche 15 mars. En urgence, il faut adapter le bureau de vote, trouver du gel hydroalcoolique... Les électeurs justinois sont suffisamment présents pour pouvoir valider l'élection au premier tour, de la liste conduite par Patrick LEVET.

Le 16 mars, le Président de la République annonce le confinement national, la fermeture de tous les services au public, en dehors des cas d'urgence absolue. Le mot d'ordre ; «Restez chez vous» et bientôt «Bravo les soignants», pour soutenir les hôpitaux qui n'ont jamais vécu une situation analogue. En mairie, l'élection du maire, prévue le 20 mars, est annulée le 19 par le Ministère.

Il faut alors faire face à une situation inédite ; le maire sortant reste en place, le maire nouvellement élu, ne peut pas être installé. Jean PICHET et Patrick LEVET vont collaborer pendant 2 mois, afin d'assurer la continuité du service, les agents de l'école sont mis en Autorisation Spéciale d'Absence, les agents techniques et administratifs sont en télétravail, en ASA ou en présentiel. Une équipe de bénévoles composée de membres de l'ancien et du nouveau conseil assure un relais d'appels téléphoniques auprès des personnes isolées. Avec CA3B et la Région, la commune fournit des masques lavables aux habitants. Les salles des fêtes, l'église, le cimetière, les aires de jeu sont fermées, les rues sont désertes, les associations au point mort, mais il faut que la vie continue.

Le 11 mai, enfin le déconfinement s'annonce graduellement. L'école est ouverte pour une partie seulement des élèves de primaire, les agents et les enseignants mettent en pratique un protocole sanitaire contraignant, la commune équipe ses agents de masques jetables. Les boulistes sont la première association à reprendre son activité en plein air, selon le protocole de sa fédération. Puis le 25 mai, le nouveau conseil municipal peut enfin être installé afin d'élire le maire, les réunions ont lieu à Rosepommier afin de respecter la distanciation physique. Pendant que les commerces puis les restaurants rouvrent peu à peu, le nouveau conseil rattrape le retard et assure deux réunions par mois en juin et juillet.

Le 23 juillet l'état d'urgence sanitaire est aboli, la vie reprend, c'est les vacances, entre gel hydroalcoolique, gestes barrières



et le port du masque dans les lieux clos.

Le 1^{er} septembre, le département de l'Ain est classé en « zone rouge ». La rentrée des classes a lieu avec un protocole sanitaire nécessitant l'embauche de personnel supplémentaire, pour assurer le nettoyage quotidien. Les associations peuvent reprendre leur activité si elles entrent dans un protocole fixé par les autorités sanitaires.

Mais la deuxième vague est là, le 22 octobre, un couvre-feu est instauré sur le département de 21 h à 6 h. Le 28 octobre, le Président de la République annonce un confinement National. Personne ne sort de chez soi, sinon pour faire ses courses ou aller au travail. La rentrée scolaire du 2 novembre s'avère compliquée, les enfants à partir du CP doivent porter un masque, le personnel communal et les enseignants doivent vraiment s'impliquer pour que les enfants soient scolarisés dans des conditions permettant de préserver leur fraîcheur enfantine.

Au cours de cette année pas comme les autres, les élus et les services communaux font de leur mieux pour aider les habitants dans leur vie quotidienne et leurs démarches administratives.

La France est de nouveau en état d'urgence sanitaire. Pour combien de temps ? Qui saurait le dire aujourd'hui ?

Comment avons-nous vécu cette période inédite ?

Si pour la plupart de la population de notre commune, le confinement a été vécu dans des conditions supportables, cela a été pour beaucoup, une période de peur et de grande angoisse. Peur d'être contaminé par le virus, peur de mourir. Les médias relayaient à longueur de jour les informations sur

le nombre de personnes décédées du virus, ce qui, accentuait notre sentiment de vulnérabilité.

Paradoxalement, le confinement a été aussi une période de relâchement et de retour sur soi. Le temps a pris une autre dimension. Il a fallu se réinventer et trouver de nouvelles occupations.

Les parents avaient de nouveau du temps à consacrer à leurs enfants, même si une partie était employée à faire l'école à la maison.

Ce confinement a également été un moment de grande solidarité, d'ouverture aux autres. Nous n'avons jamais autant pris des nouvelles de nos proches ou de nos voisins

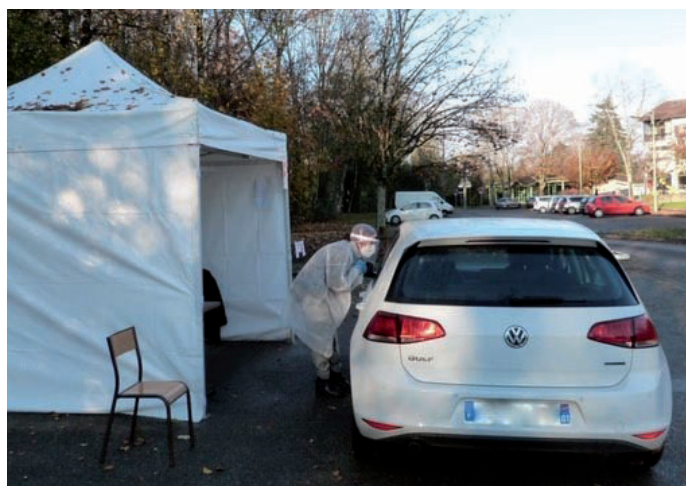
pour lesquels, il était naturel de rendre service, notamment en proposant de faire des courses.

Le lien social n'aura jamais été aussi important et bénéfique.

La deuxième période de confinement que nous vivons depuis le 30 octobre amène de nouveau son lot d'incertitudes, et cette situation n'est pas sans conséquences sur notre moral.

Pour autant, essayons de prendre du recul en trouvant des raisons d'être heureux et en ayant des activités qui nous apportent du plaisir.

Et souhaitons qu'en 2021 un vaccin fasse ses preuves pour enfin faire disparaître définitivement le virus !



Tests Covid version « drive », place du centre



Réunion des associations



Rentrée scolaire



Aménagements de l'école



Aménagements de l'école

ADMINISTRATION

Mairie

474 Route de Ceyzériat - 01250 St Just
Tél. 04 74 22 31 30
Francine BOURGEOIS et Corinne ANDRE

Courriel : mairie@saintjust01.fr

Site internet : <http://www.saintjust01.fr>

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 14h - 18h,
- Mercredi : 14h - 17h,
- vendredi : 14h - 17h,
- Samedi : 9h - 11h

Entretien avec les élus sur rendez-vous.

PACS : depuis le 1^{er} novembre 2017 ils ne s'enregistrent plus au Tribunal de Grande Instance, mais en Mairie ou chez un notaire.

Carte Nationale d'identité : depuis le 1^{er} avril 2017, les demandes de cartes nationales d'identité ont lieu dans les mairies de Bourg-en-Bresse, Péronnas ou Viriat, comme pour les Passeports.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg en Bresse (CA3B)

3 avenue Arsène d'Arsonval 01008 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13

Grand pôle de l'eau gestion des abonnements eau potable et assainissement 04 74 24 49 49 eau@ca3b.fr

Animaux errants : prévenir la mairie qui missionnera la fourrière.



Amélioration énergétique du logement :
www.moncapenergie.fr - Tél. 04 74 45 16 49

SERVICE DE COLLECTE : infodechets@ca3b.fr

«Bacs gris» : ordures ménagères
Ramassage le lundi sur toute la commune
(les bacs doivent être sortis la veille au soir).

«Bacs jaunes» : collecte sélective, tous les déchets à trier en vrac.

Ramassage le vendredi des semaines paires selon calendrier fourni (les bacs doivent être sortis la veille au soir).

TRANSPORT EN COMMUN : ligne 3,
<https://www.rubis.grandbourg.fr>

PÔLE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LÉO LAGRANGE :

Inscriptions RAM Place du 19 mars 1962 - 01250 Ceyzériat
Tél. 04 37 62 17 50

Antenne St Just : Chemin de l'École - 01250 Saint-Just
Tél. 04 74 23 55 97

Horaires crèches (Ceyzériat et Saint Just) :
du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h45

ÉCOLE COMMUNALE FRANCOISE CONVERT

309 Chemin de l'École - 01250 St Just
Directrice : Mélanie JANIN - Tél. 04 74 22 38 73

Horaires de l'école :

- 9h - 12h et 14h - 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 9h - 12h , le mercredi. Ouverture 10 minutes avant.

Services périscolaires :

Inscriptions et réservations obligatoires sur internet
<https://www.logicielcantine.fr/stjust01250/>

Garderie et TAP (Activités périscolaires) :

Matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
7h30 - 8h50 : garderie
Soir : lundi, mardi, jeudi
• 16h15 - 17h15 : garderie ou TAP
• 17h15 - 18h15 : garderie
Vendredi garderie 16h15 - 18h
Mercredi garderie 12h - 12h30

- Tarif : 1€ la séance réservée ;
2€ la séance non réservée.

Cantine scolaire :

- 2 services (maternelles puis primaires) avec un menu unique.
Pause méridienne de 12h à 14h.
 - Tarif 4€ le repas réservé ; 6€ le repas non réservé.
- Révision des tarifs au 01/01/2021.

LOCATION SALLES COMMUNALES

Aux Associations communales : 1^{ère} manifestation 50€, quelle que soit la salle

Aux Particuliers

- **Salle Rosepommier**
200€ le week-end et 100€ 1 jour de semaine
- **Salle d'animation**
400€ le week-end et 200€ 1 jour de semaine

Les associations peuvent louer le podium, la vaisselle, la sono et le four communal. Renseignements en Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Les demandes particulières seront étudiées par le Conseil Municipal

CIMETIÈRE

Emplacement (2m²) : 30 ans : 70€ / 50 ans : 130€
Columbarium (la case) : 15 ans : 450€ / 30 ans : 650€
Cav'urne : 15 ans : 250€ / 30 ans : 500€

SÉCURITÉ

Gendarmerie nationale :

«Communauté de Brigade territoriale de Ceyzériat-Jasseron»
340 av du Revermont 01250 Ceyzériat
Tél. 04 74 30 00 10

Pour les cas d'urgence, les victimes sont accueillies en dehors des heures ouvrables.

Numéros d'urgence : 15 SAMU, 17 Police, 18 Pompiers

Numéros d'urgence européens : 112, 119 enfance en danger, 3919 violences femmes info

ENGIE Sécurité dépannage : Tél. 09 72 67 50 01

ENEDIS Sécurité dépannage : Tél. 09 73 72 25 01

SANTÉ

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie :

Laurent DUCHAS, Jérôme IBAL : masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes
Sarah BELGACEM, Philippe COLLOMB :
massieurs-kinésithérapeutes
8, place du Centre - Tél. 04 74 23 57 60

Cabinet infirmier :

Muriel GAUDILLAT et Magali THURET sur RDV 7 jours/7
8 Place du Centre 01250 St Just - Tél. 06 63 49 92 87

Hôpital FLEYRIAT :

900 Rte de Paris 01012 Bourg Tél. 04 74 45 46 47

E.F.S. Établissement Français du Sang

France ADOT 01 Don d'organe

franceadot01@yahoo.fr - www.dondusang.net
Tél. 04 74 50 62 20 et n° Vert : 0 800 109 900

DIVERS

PRESSE

Correspondants locaux :

- Le Progrès : Robert MAS

Tél. 06 95 07 89 56 - E-mail : mas.robert@9online.fr

BIBLIOTHÈQUE

6 Place du Centre 01250 St-Just - Tél. 09 72 56 84 24

Mail : mabib-saint-just@k-net.fr

Site : <http://mabib.fr/st-just-ain>

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 16h - 18h - Samedi : 10h - 12h

CULTE

Groupement Paroissial de Ceyzériat-Certines-

Journans-Montagnat-Saint-Just-Tossiat

Contact : Cure de Tossiat, 52 place de l'Eglise

Tél. 04 74 51 61 52 ou 06 86 26 64 99

Par Mail : antoine.desarbre@gmail.com

- Les messes : voir panneau affichage des Eglises

- site de la paroisse :

<https://www-paroisse-vallierereyssouze.fr>

- Messe au Villa Joie à 17h15 tous les vendredis.

- Catéchisme : Françoise PICOLET - Tél. 04 74 45 17 17



Testez votre éligibilité à la fibre
optique www.reso-liain.fr

SERVICES À LA PERSONNE

A.D.A.P.A

L'aide à domicile pour tous

Sur rendez-vous ou à domicile.

4 rue Tony Ferret - 01000 Bourg en Bresse

Tél. 04 74 45 59 65

A.D.M.R.

Association du Service à Domicile

588 chemin de la Charbonnière - 01250 Ceyzériat

Accueil du lundi au vendredi 9h - 12 h30 et 13h30 - 17 h

Tél. 04 74 25 04 38

Micro-crèche à horaires élargis : Tél. 04 74 51 70 73

Service de soins infirmiers à domicile : Tél. 04 74 25 05 78

A.I.D.S 06 33 04 66 63

Association Intermédiaire Domicile Services

C.A.F

Caisse d'Allocations Familiales

Tél. 0 810 25 01 10 - www.caf.fr

Services sociaux du département (CDS) N° d'appel 3001

Point d'Accueil Écoute Jeune PAEJ 01

besoin d'écoute, envie de parler

Paej01@sauvegarde01.fr - Tél. 04 26 99 99 41

Centre du Service Militaire Volontaire

www.le-smv.fr - Ambérieu-en Bugey - Tél. 04 74 50 60 02

Les associations de la commune ●●●

Association	Président	Téléphone	Courriel	Activité
AFHP le Villa Joie	BROQUET Fernand	04 74 22 46 68	asso.afhp@orange.fr	Gestionnaire du Villa Joie
Conscrits classes en 0 et 5	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Liaison entre conscrits
Comité de solidarité - Association paroissiale	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Aide aux personnes en difficulté
Amicale Donneurs de Sang St Just Montagnat	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Promotion du sang et don d'organes
Amicale des retraités	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Animation jeux de cartes, voyages et sorties loisirs
Bibliothèque Municipale	REVOL Brigitte	0 972 568 424	Mabib-saint-just@knet.fr	Bibliothèque municipale
Comité d'Organisation du Tour de l'Ain Cycliste	DAUL Jean-Marc	0 689 335 661	hugues.baldasso@orange.fr	Tour de l'Ain à vélo
Comité des fêtes	GABRIEL ROBEZ Isabelle	06 62 13 83 64	comitedesfetesstjust01@gmail.com	Dynamisation du village, manifestations festives
Eveil Bouliste St Just	MAZUIR Gérard	0 607 122 020	gerardmazuir57@gmail.com	Activité sport et loisirs de boules lyonnaises
GV Gym Volontaire				Gymnastique de maintien en forme
Olympique Sud Revermont 01	MERCADO Eric	06 61 32 59 17	secretariatosr01@hotmail.com	Ecole de football moins de 11 ans
La Commanderie des Sources	MAILLIARD Laëticia	06 27 12 75 09	laeti.m.pro@gmail.com	Yoga , développement personnel
Le Beau Bar Résidents du Villa Joie	DARD Jean-Claude	07 68 47 66 12	jeanclaudedard@gmail.com	Activités pour les résidents du Villa Joie
Les Cavaliers de St Just	GARDETTE Delphine	06 25 31 08 37	dgardette@yahoo.fr	Apprentissage de l'équitation, concours
Paroles et Music	TRINCEA Corinne	06 41 75 60 98	eric.trincea@orange.fr	Chant, musique
Providence NTC	COLANGE Christelle	0 622 435 526	providence.ntc@gmail.com	Activités de plein air pour handicapés
Rock n'roll Danse	GARCIA Jean	06 80 81 59 19	rockandrolldansestjust@gmail.com	Cours de danse tous niveaux
Société de Chasse Diane de St Just	MARQUIS Patrick	06 61 89 60 17	patrick.marquis2@numericable.fr	Activités de chasse, réduction des nuisibles
Société de Pêche	BISI Jean Jacques	06 80 12 31 83	jjbisi@orange.fr	«Activité de pêche en étang»
Sou des Ecoles	BLANC Paul	06 95 91 06 68	marylineetpaulblanc7475@gmail.com	Evènements autour de l'école

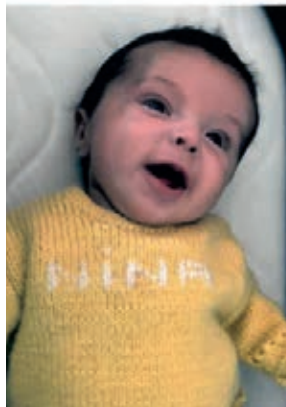
Associations domiciliées en dehors de la commune mais ayant une activité sur celle-ci :

Grand Fond Bressan	FORGET Bruno		bruno.forget@kiwi-fibre.fr	Semi marathon
Arabesque	LABRANCHE Guy	06 07 53 65 06	arabesqueain@gmail.com	danse

Journal «le Progrès»	MAS Robert	06 95 07 89 56	mas.robert@9online.fr
Contact mairie	CARON Catherine	06 43 19 78 32	catherine.caron5@wanadoo.fr

Notre commune compte 20 associations actives, la Municipalité les remercie pour leur dynamisme et leur implication dans la vie du village.

NAISSANCES



Nina Geoffray

- le 18.02.2020 **Esteban CHEVALIER** fils de Vincent et de Marjolaine DUBOIS
- le 11.04.2020 **Timéo MORELLO** fils d'Anthony et de Barbara SERVIGNAT
- le 24.04.2020 **Manel EL BOUJADI** fille de Ali et de Siham GSIMI
- le 18.07.2020 **Maher AMROUNE** fils de Mohamed et de Rima LARID
- le 08.09.2020 **Nina GEOFFRAY** fille de Sébastien et de Chloé GENTET
- le 21.09.2020 **Alba RIPOLL** fille de Julien RIPOLL et de Cindy BATAILLARD
- le 10.11.2020 **Sandro MARION** fils de Roman MARION et de Mélissa FERREIRA
- le 13.11.2020 **Mehdi BOUTAYEB** fils de Zouhair BOUTAYEB et de Aïcha ID AZZI
- le 14.11.2020 **Rayan EL HAJJAJI** fils de Mounir EL HAJJAJI et de Nawal EL-ABBADI
- le 12.12.2020 **Niya IZARI** fille de Nabil IZARI et Aurélie D'AGOSTINO
- le 13.12.2020 **Layel KABI** fille de Karim KABI et Ratiba BOUDAIRA

MARIAGES

- le 26.09.2020 Joseph HARAS et Mylène Marie-Soline ODOUL
- le 24.10.2020 Arnold Jonathan Fernand ANLOHO et Audrey CHANEL

DÉCÈS



Maurice Valère RAVI

- le 07.01.2020 Angèle Juliette BURLOUX
- le 12.01.2020 André Jules Henri LAMBERT Le Villajoie
- le 27.02.2020 Pierrette Paulette MIAS
- le 15.03.2020 Maurice Valère RAVI Le Villajoie
- le 05.05.2020 Virginie Aimée Patricia COLLANGE Le Villajoie
- le 12.07.2020 Daniel Henri DUC Le Villajoie
- le 01.08.2020 Alain Antonin Pierre GILLET
- le 21.08.2020 Julien Joseph FONTAINE
- le 12.09.2020 Pierre Jean Joseph TOUVIER
- le 15.11.2020 Marie Raymonde COURTIEUX



Angèle Juliette BURLOUX



Nous ne les oublions pas...



